

Nos FORÊTS



NOTRE AVENIR



RAPPORT SOMMAIRE

DE LA COMMISSION MONDIALE POUR LES FORÊTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
(CMFDD)



Rapport sommaire de la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable (CMFDD)

Édité par Ajit Krishnaswamy et Arthur Hanson
Produit par Ian Darragh Communications
Graphisme : EarthLore Communications

Publié par la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable
ISBN 0-9685191-0-5
Cdn. Cataloguing and Publication Data (CIP), disponible par le biais de la Librairie nationale du
Canada, NLC n° C99-920080-1

Pour obtenir des copies du rapport sommaire, veuillez communiquer avec :

Commission mondiale pour les forêts et le développement durable (CMFDD)
World Commission on Forests and Sustainable Development. (WCFSD)
a/s Institut international du développement durable (IIDD)
161, avenue Portage Est, 6^e étage
Winnipeg (Manitoba) Canada R3B 0Y4

Téléphone : (204) 958-7700; télécopieur : (204) 958-7710
Courrier électronique : wcfspd@iisd.ca
Site internet : <http://iisd.ca/wcfspd>

Pour obtenir des copies du rapport complet, communiquez avec la CMFDD ou
Cambridge University Press
The Edinburg Building, Cambridge CB2 2RU, UK
<http://www.cup.cam.ac.uk>
40 West 20th Street, New York, NY 10011-4211, USA
<http://www.cup.org>
10 Stamford Road, Oakleigh, Melbourne 3166, Australia

© Commission mondiale pour les forêts et le développement durable, 1999

Photos :
Couverture : Indonésie, Virginia Boyd, ACDI
Endos : Brésil, H.J. Burkard, First Light
Sainte-Lucie, Dilip Mehta, ACDI



Nos FORÊTS

NOTRE AVENIR

Table des matières

Sommaire des recommandations	2
Préface : Choisir la durabilité	4
La crise forestière.....	6
Les racines de la crise	10
Les intérêts publics et privés	14
Une force civile appelée FORUM FORÊTS	18
Gérer les forêts de façon durable	20
Soutenir les forêts et leur développement	23
Forêts sans frontières	26
Indice du capital forêt	28
Conseil de sécurité des forêts	29
Conclusion : L'avenir des forêts est entre nos mains	30
Bibliographie.....	31
Glossaire.....	32
Remerciements.....	35
Membres de la Commission	36
Invitation	37

Rapport sommaire

Commission mondiale pour les forêts et le développement durable



Suède, Jan Tove Johansson, Masterfile





Sommaire des recommandations

- 1** Mettre un terme à la destruction des forêts de notre planète, étant donné que leurs fonctions écologiques et leurs produits matériels sont en grand danger.
- 2** Utiliser l'abondance des richesses forestières pour améliorer les conditions de vie des populations défavorisées et augmenter les retombées vers les collectivités dépendantes de la forêt.
- 3** Donner la priorité à l'intérêt public et intégrer la population dans les processus décisionnels concernant l'utilisation des forêts.
- 4** Déterminer la valeur monétaire des forêts afin de tenir compte de leur valeur écologique et sociale réelle et d'empêcher l'adoption de politiques économiques préjudiciables.
- 5** Mettre en pratique une gestion forestière durable qui prévient les usages excessifs des forêts.
- 6** Mettre en place un système de suivi du patrimoine forestier pour mieux juger de l'amélioration ou de la dégradation de la situation.
- 7** Planifier la mise en valeur et la protection des terroirs, plutôt que de s'en tenir uniquement aux forêts.
- 8** Mieux utiliser l'information disponible sur les forêts et élargir les systèmes permettant de colliger et de diffuser ces connaissances.
- 9** Accroître les travaux de recherche et les activités de formation pour qu'à brève échéance, la gestion forestière durable devienne une réalité.
- 10** Adopter des politiques audacieuses qui permettent à la société civile de développer des institutions imputables qui améliorent la gérance des forêts.



Virginia Boyd, ACDI

(En haut) Le défrichage total d'un escarpement en Malaisie sera responsable de problèmes d'érosion et de violentes inondations.

(À droite) Avec des larmes de frustration, Antonio Lopes da Silva assiste à la dévastation par le feu de son pâturage près de Carajas au Brésil. Des exploitants forestiers ont allumé ce brasier pour défricher la forêt tropicale.



Joanna B. Pinneo, Aurora



Préface des co-présidents

Choisir la durabilité

« Plus nous tarderons à réagir, plus les coûts de la transition seront astronomiques. »

Nous puisons dans les ressources naturelles mondiales sans leur laisser le temps de se régénérer. Au lieu de vivre des « intérêts » de Mère nature, nous empruntons aux collectivités les plus pauvres et aux générations futures.

Dans ce rapport, la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable propose un plan pour une utilisation saine et sans abus des ressources forestières mondiales et brosse un tableau des politiques et des institutions nécessaires à sa réalisation.

La Commission réalise que l'écologie, l'économie mondiale et le bien-être de la population sont inextricablement liés au pouvoir, à la pauvreté et à l'équité. Elle a donc demandé l'opinion de ceux et celles qui sont directement concernés, par le biais de cinq audiences publiques tenues en Asie, en Afrique, en Europe, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Amérique du Nord.

Nous avons visité des collectivités vivant au cœur des forêts et d'autres collectivités locales dans des pays en développement, pour qui la forêt représente le bien-être économique, social, culturel et même spirituel. Nous avons entendu les agriculteurs des pays des hémisphères Nord et Sud qui comptent sur les productions agricoles et la nourriture provenant des forêts pour survivre. Nous avons tenu compte des considérations de hauts gestionnaires de l'industrie forestière dans différents pays et de leurs employés qui commercialisent les produits du bois.

Nous avons noté avec beaucoup d'attention les commentaires des scientifiques, économistes, forestiers, représentants des gouvernements et autres spécialistes de la politique forestière nationale et internationale. Nous avons écouté les témoignages et lu les mémoires provenant tant



Stephen Homer, ACIDI

d'individus que d'organisations communautaires et nous avons rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

C'est sur toutes ces contributions, provenant de groupes concernés par l'avenir mondial des forêts,

que s'est appuyée la Commission pour ses conclusions et ses recommandations. La majorité de ces témoignages soutiennent la conclusion de la Commission : nous sommes confrontés à une crise forestière multidimensionnelle. Les aspects les plus évidents sont la dégradation et l'infertilité des sols dans de nombreux de pays en développement. Les aspects les moins visibles sont la diminution de la biodiversité, le déclin des forêts et ses impacts néfastes sur les cycles écologiques mondiaux, en particulier les changements climatiques.

Quelle que soit la forme sous laquelle la crise apparaît, nous devons y faire face de toute urgence. Nous avons un choix à faire... Voulons-nous continuer sur la voie d'un développement non durable qui épuisera notre patrimoine naturel? Ou oser un changement politique et économique sur la voie de la durabilité?

Ce rapport établit qu'aujourd'hui, un changement de direction est encore possible sur les plans économique et politique. Mais plus nous tarderons à réagir, plus les coûts de la transition deviendront astronomiques. Pour faciliter cette transition, la Commission préconise une réforme radicale des politiques, une plus grande participation de la société civile et l'approfondissement des connaissances scientifiques.

Ola Ullsten
Emil Salim



En Inde, des coopératives villageoises dirigées par des femmes s'occupent des pépinières. Elles ont planté des arbres sur des terres autrefois arides. Les bénéfices sont déjà évidents : grâce aux arbres qui retiennent l'humidité dans le sol, les villages subissent moins d'inondations. Une récolte sélective fournit le combustible pour la cuisson et le bois de construction pour les maisons.



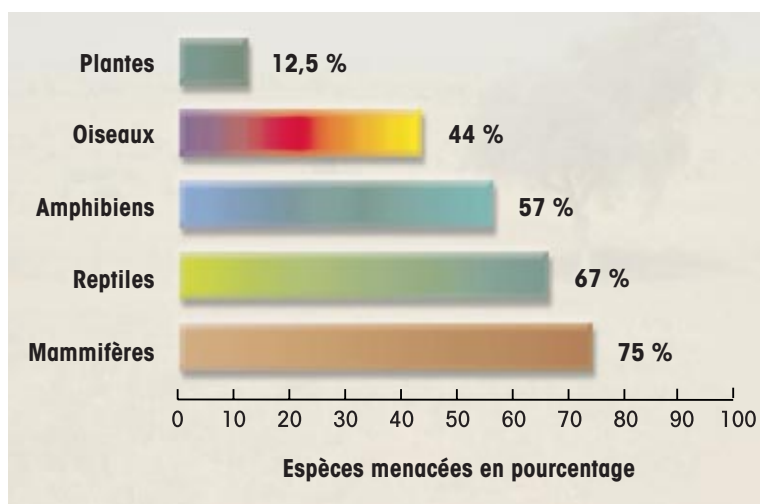
1 La crise forestière

La déforestation qui a eu lieu au cours des deux dernières décennies a laissé de profondes empreintes. Chaque année, près de 15 millions d'hectares de forêts sont condamnés, plus particulièrement dans les pays tropicaux. Les couverts forestiers résiduels se sont eux aussi détériorés. Les faits sont alarmants :

- Les forêts ont pratiquement disparu dans 25 pays : 18 pays ont perdu 95 % de leurs forêts et 11 autres ont été dépossédés de 90 % de leur patrimoine forestier.
- L'estimation la plus récente fait état de 3,6 milliards d'hectares de forêts qui restent contre 6 milliards à l'origine. Le recul des forêts est démontré (voir figures 1.2 et 1.3) sur des cartes comparatives. Les forêts naturelles ont subi d'énormes transformations.
- Chaque année depuis 1980, environ 14 millions d'hectares de forêts tropicales subissent des coupes totales au profit de l'agriculture.
- Le déclin des forêts menace l'équilibre et la diversité génétique de la faune et de la flore à l'échelle mondiale. L'Union mondiale pour la conservation de la nature a récemment évalué qu'environ 12,5 % des 270 000 espèces végétales et 75 % des vertébrés sont menacés par la dégradation des forêts (voir figure 1.1).

Figure 1.1
Espèces menacées
par la dégradation
des forêts et autres
habitats naturels.

Sources : UICN,
1996; UICN, 1997



- Dans les seuls pays en développement, la perte annuelle d'environ 45 milliards de dollars américains est due à la mauvaise gestion des forêts.
- Une étude menée en 1995 a mis en évidence les causes directes de la dégradation des forêts en Europe comme étant la sécheresse, la chaleur, les ravageurs et toute une série d'erreurs sylvicoles. La pollution de l'air est identifiée comme une cause indirecte de la dégradation des forêts. Le résultat : plus d'un quart des arbres en Europe subissent une défoliation significative. Des études annuelles ont démontré qu'entre 1988 et 1995, le nombre d'arbres en bonne santé a chuté de 69 % à 39 % (CEE-ONU/FAO, 1996). Une étude de la CEE-ONU/FAO en 1997 classifiait plus de la moitié des arbres comme étant « atteints ».

La dégradation est inexorable et pourrait, si nous n'agissons pas, changer les caractéristiques de la planète et les activités humaines dans les prochaines années.

Les forêts et le développement durable

L'incidence du développement durable sur l'avenir des forêts a été la force motrice qui a guidé la Commission et tous celles et ceux qui ont participé aux audiences publiques. On comprend maintenant que la détérioration de la santé des forêts menace leurs fonctions. La protection des bassins versants, l'habitat de la biodiversité et le stockage du carbone n'en sont que quelques exemples. Les retombées de la dégradation des forêts sur l'environnement, l'économie et la société sont étroitement interreliées. Elles échappent aux frontières des pays et limitent nos capacités de soutenir la forêt de façon durable. Le public connaît ces enjeux et s'en inquiète, et de plus en plus de gens veulent que les pratiques actuelles changent.

La forêt doit et devra être utilisée pour répondre aux besoins des êtres humains : nourriture,

habillement, logement et tout autre besoin de base. D'après les prévisions, ces exigences se multiplieront, pas seulement avec l'augmentation de la population, mais également à cause de nos modes et notre niveau de consommation, de la technologie utilisée pour l'exploitation des forêts et de nos désirs de croissance et de richesse toujours plus importants.

À moins de modifier notre attitude envers les forêts, leur dégradation se poursuivra sans merci. Les ressources de notre terre seront encore plus appauvries, les pays auront encore plus de mal à répondre aux exigences de développement de façon durable et les manifestations sociales et politiques liées à l'utilisation de la terre s'accroîtront.

Conclusions de la Commission :

- On ne peut plus continuer à utiliser les forêts comme par le passé.
- Nous devons garantir la continuité des biens et services forestiers et la survie des forêts par de nouveaux choix politiques et des réglementations.

La crise forestière actuelle nécessite des actions radicales et immédiates

Nous sommes au pied du mur, nous devons faire un choix! Nous pouvons continuer à agir en ignorant la situation réelle et, ainsi, menacer la santé et la survie des forêts. Ou encore, nous pouvons choisir de suivre une voie qui respecte les bienfaits que nous procurent les forêts, tout en reconnaissant leur rôle dans l'amélioration du niveau de vie, soutenant ainsi les forêts et leur développement durable. Plus nous retarderons ce choix, plus la transition sera coûteuse. Nous devons modifier radicalement nos politiques et notre réglementation si nous voulons maintenir la survie de nos forêts et leur développement économique durable, et ce, de toute urgence.

Recommandations de la Commission :

- Cesser dès maintenant la destruction et la dégradation de ce qui reste des forêts naturelles afin de préserver les biens et les services environnementaux qu'elles procurent aux sociétés et à tous les êtres vivants.
- Améliorer les modes d'attribution et l'aménagement des terres forestières selon les activités : conservation, production, foresterie sociale et communautaire.
- Intensifier la production de bois en augmentant les plantations sur les sols pauvres et les friches et améliorer la productivité des forêts dégradées.
- Diminuer la pression exercée sur les forêts par l'agriculture en améliorant la productivité agricole.
- Offrir un meilleur support aux collectivités agroforestières pour la production des biens de subsistance afin de diminuer la pression exercée sur les forêts naturelles.



Hélène Tremblay, ACIDI

Défrichage d'une forêt mature pour la culture à Sainte-Lucie dans les Antilles.

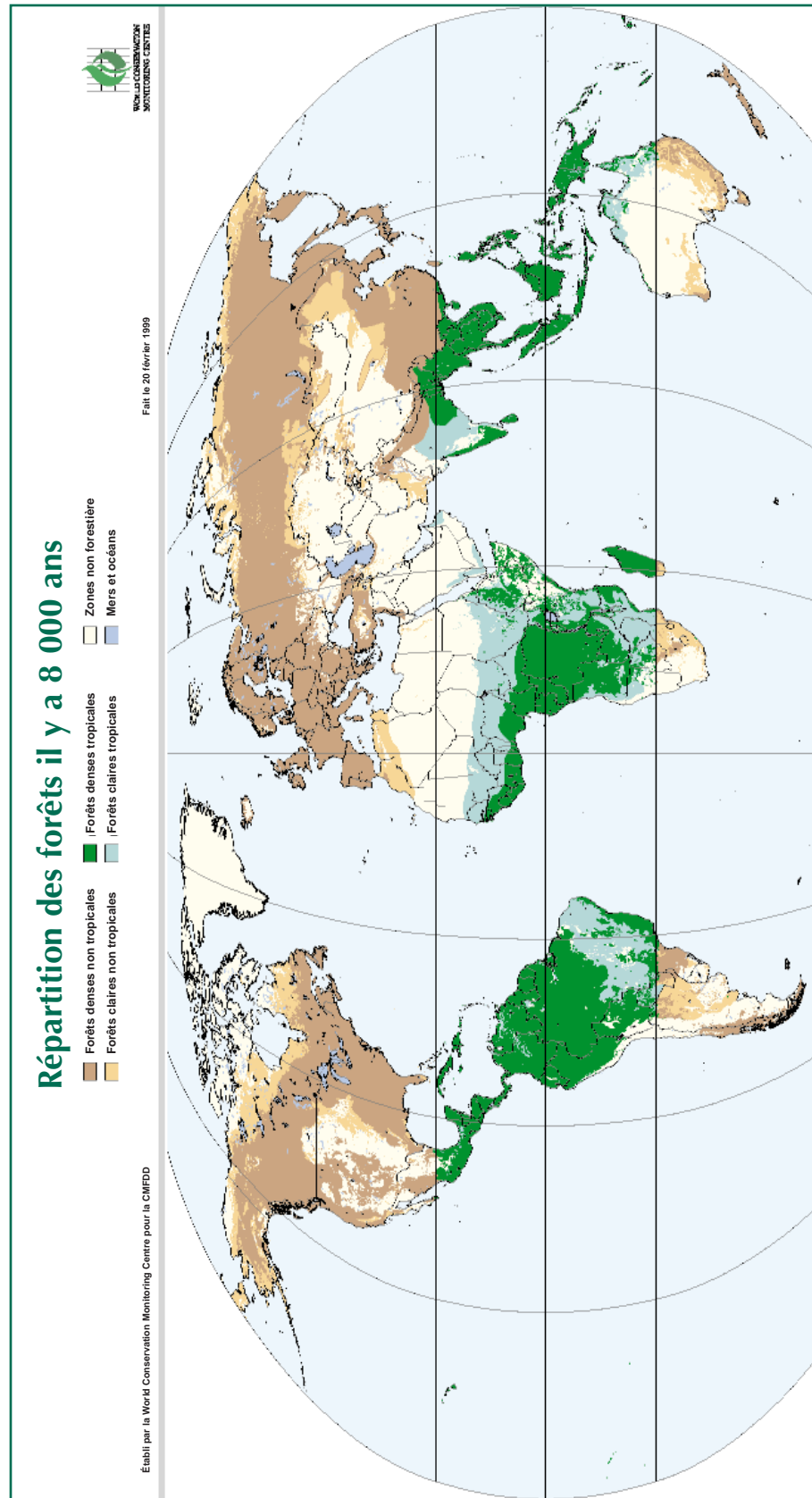


Figure 1.2

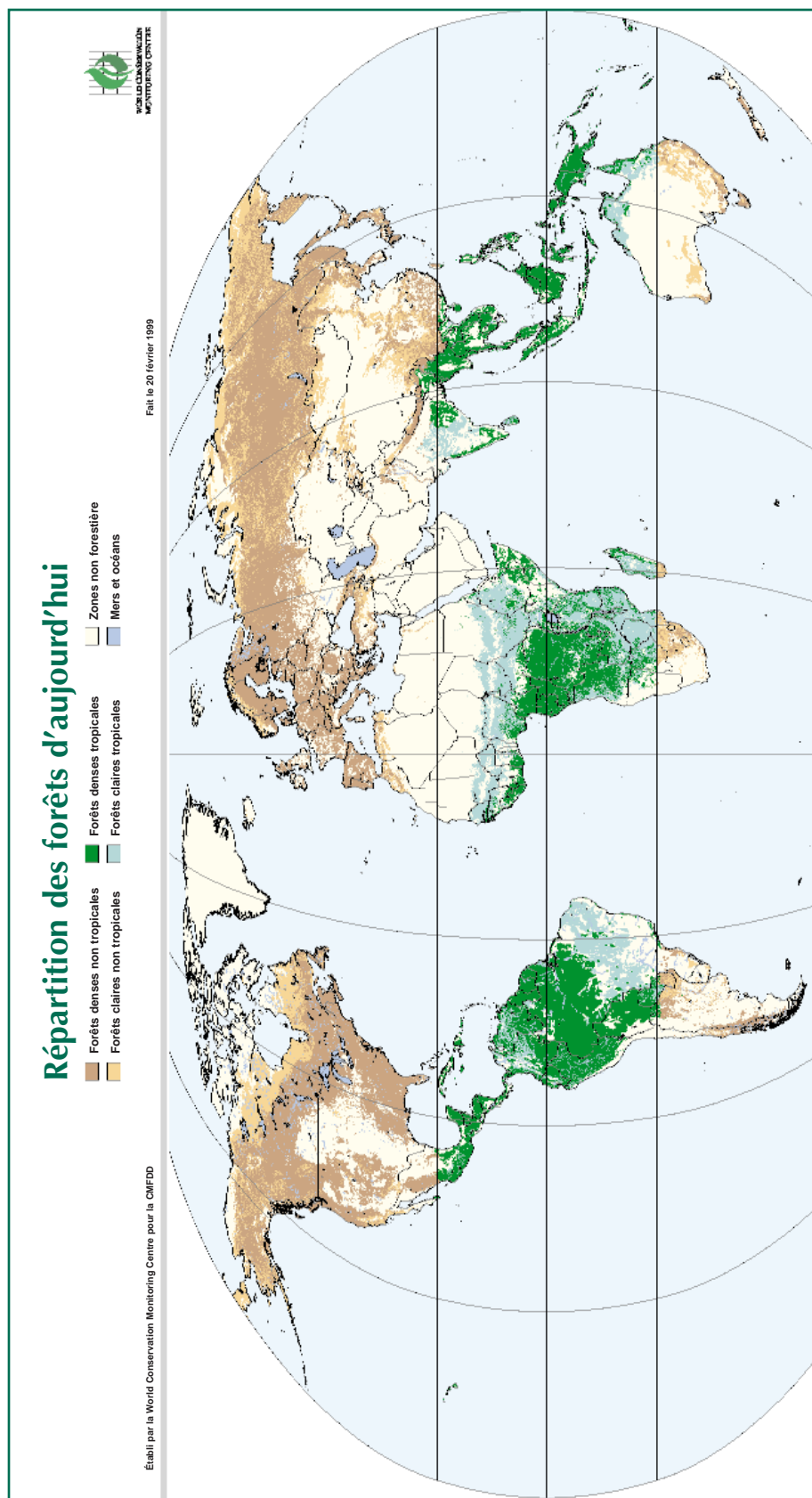


Figure 1.3
D'après les plus récents relevés, il ne reste que 3,6 milliards d'hectares comparativement
aux 6 milliards d'hectares de couverture forestière à l'origine.



2 Les racines de la crise

« On dépouille la forêt de ses ressources par des activités subventionnées et des utilisations marginales. »

Un large éventail de facteurs complexes contribue à la dégradation des forêts. Certains de ces facteurs sont facilement identifiables, comme, par exemple, la surexploitation des forêts ou la conversion des régions forestières en zones agricoles. D'autres sont moins évidents mais leurs effets destructeurs n'en sont pas moins réels.

Influencés par ces facteurs, les systèmes politico-économiques donnent la priorité aux intérêts privés au détriment de l'intérêt public. Les réglementations, les pratiques et les modes de répartition des bénéfices issus de la forêt sont adoptés sans tenir compte des besoins de ceux qui n'ont pas d'influence économique ou politique.

Ainsi, le rôle des forêts se limite à celui de source d'approvisionnement pour des fins de consommation humaine. On dépouille la forêt de ses ressources par des activités subventionnées et des utilisations marginales et on ne tient pas compte de la nécessité de conserver un équilibre environnemental. L'absence de codes déontologiques en est à la base. Elle s'exprime par des pratiques corrompues et illégales, par la

cupidité ainsi que par l'inégalité du partage des ressources forestières.

La Commission considère que ces facteurs sont extrêmement influents. C'est pour cette raison que tant de mauvaises décisions sont prises au sujet de l'utilisation des forêts.

À la base de la dégradation des forêts

La Commission s'insurge vigoureusement contre les marchés qui ne tiennent pas compte de tous les indicateurs et qui, par conséquent, déforment les décisions économiques et les investissements au détriment de la conservation des forêts et encouragent leur disparition. La Commission a analysé l'incidence des actions politiques gouvernementales en matière de concessions forestières, de subventions, de baux et de droits de propriété sur la dégradation des forêts.

1. L'absence d'indices de marché

Les indices actuels sont loin de tenir compte de la valeur réelle des forêts et faussent les décisions lors des investissements et sur la façon de les gérer. En général, la plus grande valeur

Tableau 2.1
Exemples de politiques contribuant à la dégradation des forêts

- Les conditions des concessions forestières font que le prix du bois est sous-évalué, ce qui encourage le gaspillage et des pratiques sylvicoles contestables.
- Certaines subventions encouragent des pratiques destructives ou la conversion des terres forestières en d'autres utilisations.
- Plusieurs politiques exigent que les terres forestières soient défrichées avant d'octroyer les titres de droits de propriété.
- La voirie forestière.
- Des programmes de recolonisation dans les zones forestières.
- Dans certains cas, un embargo sur l'exportation pourrait diminuer les prix locaux du bois, décourageant ainsi les initiatives de reboisement, ce qui conduit souvent à la déforestation au profit d'autres utilisations.
- Les subventions allouées pour la transformation industrielle du bois entraînent une inefficacité économique.
- Les subventions pour le reboisement peuvent provoquer la conversion des forêts naturelles.
- Le contrôle des prix et les taxes découragent les investissements en matière de reboisement et de conservation.
- Des réglementations qui encouragent l'exploitation minière sans renforcer les mesures de protection environnementales.

économique attribuée aux forêts est celle de la matière ligneuse. Les indices de marché ne tiennent pas compte des valeurs écologiques des forêts dans le maintien des paysages et de la qualité de l'environnement.

Les marchés actuels n'incitent pas à la préservation des forêts. Dans le langage des économistes, les marchés tiennent rarement compte de l'intérêt public en ce qui concerne les forêts.

Les propriétaires fonciers n'ont rien à gagner sur le plan financier dans la conservation des forêts. Ils préfèrent consacrer leurs terres à des utilisations plus rentables. Et parce que les marchés ne reflètent pas les valeurs réelles de toutes les ressources forestières, les consommateurs utilisent plus de produits forestiers qu'ils ne le feraient si les prix en reflétaient la valeur réelle. Dans une large mesure, l'absence d'indices de marché reflétant des valeurs de conservation explique que la préservation des forêts semble moins importante que les utilisations non durables.

Recommandation de la Commission :

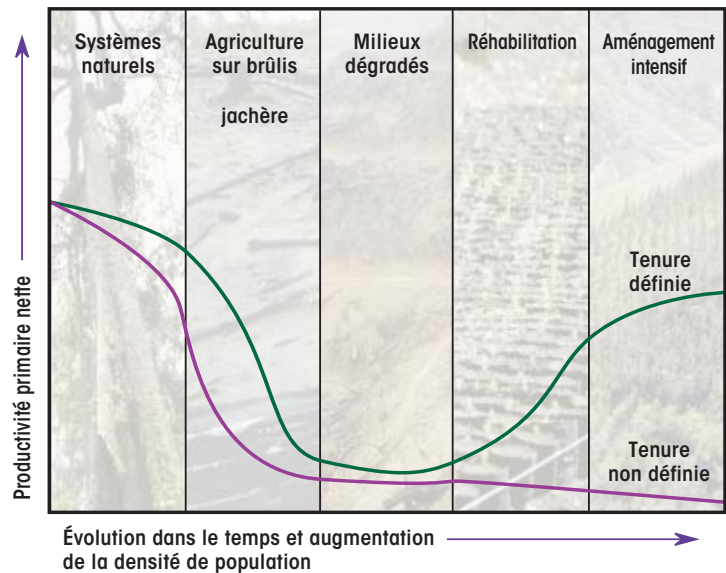
- Prendre des initiatives qui seraient acceptées au niveau politique pour fixer des indices de valeur économique des forêts autres que celle du bois et les imposer sur les marchés.

2. La politique des concessions forestières

Les réglementations régissant les concessions forestières sont des cas classiques où une minorité d'intérêts privés profite de l'utilisation excessive des ressources publiques (voir tableau 2.2). Les gouvernements fixent des redevances beaucoup trop basses pour les droits de coupe, ce qui a pour conséquence une perte de revenus substantielle, bien plus importante que les frais réels de reconstitution des forêts. De plus, les concessions forestières sont souvent octroyées de façon arbitraire.

Recommandations de la Commission :

- Autoriser les ventes des concessions forestières, l'octroi de permis et de baux par des ventes aux enchères publiques.
- Réformer les procédures de concession des terres et inclure les collectivités locales lors des négociations.
- Établir des redevances reflétant avec exactitude l'ensemble des valeurs des forêts.
- Octroyer des concessions seulement si les principes de gestion forestière durable sont respectés.



3. Des subventions « paradoxales »

Quelquefois, les subventions jouent un rôle crucial dans le développement durable. Mais aujourd'hui, beaucoup de ces subventions pour la foresterie, l'agriculture, le transport et le secteur des ressources, encouragent des pratiques économiques paradoxales qui faussent le commerce, détruisent l'écologie et sont socialement inéquitables.

Suggestions de la Commission :

- Réformer complètement les modes d'attribution des subventions et les autres mesures incitatives qui émanent directement ou indirectement du secteur forestier.
- Changer ou supprimer les subventions contraires au développement durable des forêts.

4. Tenure et régime de propriété forestière

Des droits à la propriété clairement définis, inviolables et obligatoires sont les conditions fondamentales si l'on veut encourager l'utilisation durable des forêts avec succès. En Afrique, des études récentes ont démontré que les droits consentis encourageaient le reboisement en milieu agricole.

Recommandation de la Commission :

- Réviser les régimes de propriété des terres pour favoriser la conservation.

5. L'échec des gouvernements

Dans certains pays, la coexistence d'un taux élevé de pauvreté et d'un important patrimoine forestier est étonnante mais inexcusable. La protection des autochtones et des collectivités locales est

Figure 2.1
Effets des tenures sur la productivité primaire.
Source : ICRAF, 1998

reconnue par la Convention sur la diversité biologique. Et pourtant, des gouvernements nationaux n'associent pas les collectivités qui brillent par leur absence dans les processus de prise de décision et le partage des bénéfices des ressources forestières. Il incombe aussi aux autorités de voir pourquoi tant de collectivités sont déplacées, entre autres, par des industries forestières.

La Commission aboutit à la conclusion que les décisions gouvernementales actuelles excluent trop fréquemment les groupes défavorisés, tels les autochtones ou les femmes, lors d'études et dans les processus de prise de décision. Alors que justement, ce sont ces groupes qui dépendent et sont les plus affectés par les politiques, les utilisations et la gestion forestière. De nombreux gouvernements ne reconnaissent pas les titres et les droits traditionnels d'occupation du territoire.

6. La discrimination sexuelle

La Commission considère que l'égalité des sexes est avant tout le problème des autorités. Alors que les femmes détiennent des responsabilités multiples voire disproportionnées, elles n'ont que peu de droits et de contrôle sur l'exploitation des ressources. Cela place injustement les femmes

dans une position où elles n'ont aucun pouvoir. Elles sont en situation de dépendance permanente et courent un risque important d'exclusion.

Recommandations de la Commission :

- Le droit à la participation à la prise de décision sur l'utilisation des terres forestières de leur pays devrait être largement ouvert à tous les groupes concernés, y compris les femmes et les autochtones.
- Donner l'opportunité et adopter les dispositions nécessaires afin que tous les groupes, sans aucune discrimination, aient le droit de participer à la prise de décision et à la gestion, ainsi que d'avoir accès au crédit de même qu'à une assistance technique et à l'aide à la commercialisation.

7. Échec déontologique

La Commission sait que la corruption dans l'industrie forestière est un important problème de société. Les pratiques illégales (voir tableau 2.3), compromettent le soutien financier des gouvernements et des sociétés pour la durabilité des forêts et de leur développement.

La Commission demande qu'un code de déontologie, relié à l'utilisation des ressources forestières, se conforme aux exigences de la démocratie, de l'équité, de la transparence, de la conservation et de la durabilité.

Recommandations de la Commission :

- Mettre en place des mécanismes qui permettront aux collectivités de surveiller ce qui se fait dans leur propre milieu.
- Créer des structures administratives à l'échelle nationale et internationale qui encourageront des pratiques transparentes et corrigeront les cas de corruption.



Roger LeMoigne, ACDI

Les villageois des pays d'Afrique de l'Ouest ont de plus en plus de mal à trouver du bois de feu. Ils surexploitent ce qui reste des forêts, accentuant ainsi la désertification et l'appauvrissement des populations.

Tableau 2.2 Des gains privés aux dépens du public

- En 1996, le gouvernement des États-Unis a payé 15 millions de dollars de plus pour l'exploitation forestière que les compagnies privées qui ont acheté le bois sur pied.
- En 1994, le gouvernement russe n'a recueilli que 3 % à 20 % des revenus potentiels espérés pour les droits de coupe, ce qui représente seulement 184 millions de dollars américains contre les 900 millions à 5,5 milliards de dollars potentiels.
- On estime qu'en Indonésie, le gouvernement perd entre 1 et 3 milliards de dollars américains chaque année sur les revenus auxquels il aurait pu prétendre des concessions forestières.
- Au Cambodge, les revenus annuels non réclamés qui devraient provenir des concessions forestières sont estimés à un montant équivalant à 63 % du budget de l'État.

Tableau 2.3 Pratiques illégales et contraires à l'éthique dans le secteur forestier

Exploitations illégales

- Abattre des arbres dont les essences sont protégées par des lois nationales et internationales comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- Passer des contrats avec des entrepreneurs locaux pour acheter du bois coupé dans les régions protégées hors des concessions.
- Abattre des arbres hors des limites des concessions.
- S'engager auprès de propriétaires forestiers locaux à récolter du bois dans leurs boisés mais en profiter pour exploiter la forêt publique avoisinante.
- Abattre des arbres dans les zones protégées, dans les réserves forestières, par exemple.
- Couper dans des zones interdites : les pentes fortes, les bandes riveraines ou les bassins versants.
- Abattre des arbres sous-dimensionnés ou surdimensionnés.
- Abattre plus d'arbres qu'autorisé.
- Violer les termes des contrats d'exploitation.
- Obtenir des concessions de bois de façon illégale.

Contrebande

- L'import-export d'essences protégées par les lois nationales et internationales.
- L'import-export illégal de bois contrevenant les embargos.
- L'obtention de fausses déclarations minimalisant les volumes.

Transfert économique et autres pratiques comptables illégales

- Déclarer la vente de produits forestiers à des prix inférieurs à ceux établis par le marché dans le but de déclarer des marges de profit moindres et ainsi payer moins d'impôts sur le revenu et autres taxes d'entreprises.
- Déclarer des prix d'achats supérieurs à ceux du marché pour profiter d'une meilleure déduction fiscale.
- Fausser la déclaration des types d'essences exportées.
- Transférer des fonds à un tiers ou à une filiale où le remboursement de la dette est plus avantageux que la déclaration de profit, permettant ainsi un bénéfice plus important sans avoir à déclarer le montant réel de la transaction.
- Faire de fausses évaluations quant à la qualité et aux quantités de bois abattus.
- Éviter le paiement de redevances et de royautés en sous-évaluant les bois abattus sur les concessions forestières.

« Le manque de respect envers nos droits ancestraux d'occupation du territoire est en train de détruire parmi les meilleurs protecteurs de la forêt : les autochtones... ».
— Extrait du témoignage d'un participant à l'audience tenue par la Commission en Amérique latine et dans les Caraïbes.



Virginia Boyd, ACDI



3 Les intérêts publics et privés

Lors des cinq audiences, la Commission a pu entendre le vaste éventail de besoins, d'intérêts, de préoccupations et d'attentes envers la forêt et ses ressources. Des divergences étaient manifestes entre les colons et l'industrie forestière, entre les communautés forestières et les groupes de protection de l'environnement ou, encore, entre les intérêts privés et publics (voir tableau 3.1). Les témoignages ont révélé, de la part des communautés et des organismes de la société civile, des efforts encourageants pour remettre en état les forêts. Bien qu'une plus grande participation et la décentralisation dans l'aménagement des forêts ne soient pas suffisantes pour arrêter leur dégradation, c'est déjà un pas dans la bonne direction pour atteindre l'objectif de développement durable.

Pour s'assurer que tous les groupes concernés dans les prises de décisions sont représentés de façon équitable, la Commission préconise la mise en place de mesures participatives et transparentes qui permettront de rééquilibrer les différentes forces en présence et aider à établir des consensus sur des besoins souvent divergents.

Néanmoins, la simple conciliation entre intérêts privés concurrentiels ne résoudra pas la source du problème de la dégradation des forêts.

L'intérêt public est d'une importance primordiale et devrait être soutenu par l'adoption

de mesures gouvernementales appropriées. L'intérêt public éclipsé à lui seul les intérêts de tous les groupes réunis, car il englobe toutes les fonctions environnementales essentielles à l'humanité entière.

La Commission croit :

- Qu'il incombe aux gouvernements de tenir compte, d'exprimer, de défendre et d'assurer l'intérêt public.
- Que c'est nous et les générations de demain qui, en tant que citoyens, sommes responsables de la gestion des ressources forestières.

La pauvreté dans les collectivités forestières

L'étendue et l'importance de la pauvreté dans les pays en développement et le rôle important que le bois, la forêt et le reboisement jouent dans le soulagement de la pauvreté, étaient les thèmes clés de la Commission lors de ses audiences en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

- 350 millions des gens les plus pauvres au monde dépendent presque entièrement des forêts pour leur subsistance et leur survie.
- Un autre milliard, soit 20 % de la population mondiale, dépend de ce qui reste des régions

Tableau 3.1
Une forêt, de multiples usages

Selon les points de vue, la même forêt peut présenter différents visages.

- Une source de devises étrangères.
- Un endroit pour la chasse et pour la cueillette.
- Un site récréatif et éducatif.
- Un site pour une plantation.
- Un milieu pour la protection des bassins versants.
- Des zones de colonisation.
- Une réserve forestière pour la régénération naturelle.
- Des pâturages potentiels.

- Un endroit où découvrir de nouvelles espèces.
- Une source de matières premières pour l'industrie.
- Une source de bois de feu, de fourrage, de plantes médicinales, de matériaux de construction, de nourriture.
- Un lieu où vivre.
- Des puits de carbone.
- Un espace pour faire de l'agriculture à grande ou à petite échelle.

Source : adapté de la FAO, 1995

boisées, des concessions forestières privées et de l'agroforesterie pour leur combustible, leur nourriture et le fourrage. Beaucoup sont des agriculteurs nomades qui n'ont qu'une très faible influence politique.

La dégradation des forêts menace donc les moyens d'existence de millions d'humains. Pourtant, les forêts possèdent toutes les ressources nécessaires pour contribuer à leur bien-être et à leur développement. Il existe de nombreuses interventions politiques qui permettraient aux gouvernements la réalisation de ce potentiel. La foresterie communautaire pourrait alléger la pauvreté d'environ un milliard de personnes parmi les plus démunies au monde vivant dans les 30 pays où les forêts sont les plus décimées.

Recommandations de la Commission :

- Intensifier les efforts sur le plan agroforestier.
- Accélérer le boisement et le reboisement par des projets communautaires.
- Réduire les obstacles à la foresterie communautaire en explicitant les droits d'usage des terres forestières et de ses différentes ressources.
- Aider les collectivités forestières par des facilités de crédit, de l'assistance technologique, technique et à la mise en marché.
- Subventionner l'aide aux collectivités forestières par le biais d'un pourcentage prélevé sur les revenus de la vente du bois.
- Créer des marchés pour les produits non ligneux de la forêt.
- Éliminer les mesures qui permettent la production du bois à grande échelle et les remplacer par d'autres qui favorisent la foresterie communautaire.
- Aider les institutions villageoises.
- Engager les collectivités dans les processus de décision concernant l'affectation des terres forestières.

Les autochtones

Environ 60 millions d'autochtones dans le monde vivent au cœur des forêts et dépendent de ses ressources. La forêt est leur habitat, leur seul moyen de survie. La forêt contribue à leurs besoins quotidiens en fournissant des fruits, des légumes, des racines et des tubercules, de la viande, des écorces et des épices, en passant par des articles d'habillement tels les fourrures animales et leur peau, des huiles, des matériaux de construction, des résines, des teintures et des plantes médicinales.



Pour beaucoup d'autochtones, la forêt revêt une importance esthétique et spirituelle. Leur savoir traditionnel, acquis au fil des siècles, les conduit à associer la forêt comme habitat à la façon de la protéger de manière durable. La forêt représente pour eux un monde symbolique source de spiritualité. La préservation de leur culture implique la protection de la forêt.

Quel que soit l'endroit au monde où les collectivités autochtones forestières vivent, elles affrontent les mêmes problèmes : la disparition progressive de leurs droits ancestraux d'accès et d'usage et la détérioration de leurs moyens d'existence. Les autochtones sont déplacés, leurs valeurs, leurs rôles traditionnels de gardiens des forêts et leurs connaissances séculaires sont ignorés ou négligés. Ils sont méprisés et même persécutés par les autorités. Du fait des pressions croissantes sur les forêts et de la disparition progressive de ses ressources, on s'attend à ce que les pressions exercées sur les autochtones s'intensifient.

L'O.N.U. a décrété que cette décennie devait être consacrée aux autochtones. Mais malgré les abus successifs, il existe très peu de faits démontrant de la part des leaders politiques des efforts constructifs et systématiques pour protéger les droits des autochtones. Ces problèmes sont traités de façon arbitraire par un grand nombre d'agences des Nations Unies et d'organisations paragouvernementales. Il est évident que la création d'une instance dédiée aux problèmes spécifiques des autochtones serait bien plus efficace pour cibler et résoudre leurs problèmes.

Recommandations de la Commission :

- Créer une instance dédiée aux peuples autochtones au sein de la Commission des Nations Unies sur le développement durable.
- Inclure les autochtones et utiliser leurs connaissances de leur territoire lors des décisions touchant l'aménagement des forêts.

Les Yanomami, autochtones du bassin amazonien au Brésil, perdent leurs terres en faveur des fermiers, des propriétaires terriens et des chercheurs d'or.

Les entreprises et les travailleurs forestiers

Chaque année, 38 % du chiffre d'affaires total de tous les produits de la forêt sont générés par les plus grandes entreprises (Carrere et Lohmann, 1996). Elles ne sont actuellement que 40 à contrôler près de 115 millions d'hectares des forêts mondiales. Leurs activités ont lourdement contribué à la dégradation des forêts, menaçant maintenant des revenus garantis, des profits et des emplois. Il est encourageant de voir que certaines de ces entreprises commencent à réaliser que les profits et les bénéfices futurs dépendent du respect des besoins environnementaux et sociaux.

Il faut établir précisément et clairement quelles sont les forêts « hors limites » et quels codes de conduite doivent être respectés. La définition des normes de gestion et les modalités d'application et de suivi, ainsi que les indicateurs de rendement, doivent figurer dans les politiques gouvernementales.

Les travailleurs de l'industrie forestière sont les premiers touchés par les faits — ou les méfaits —, des pratiques industrielles, selon le cas. Ils se préoccupent de leurs emplois et de leurs salaires. Il est possible qu'en certaines occasions des emplois du secteur forestier soient sacrifiés pour le bien de l'intérêt public et la sauvegarde des forêts. D'autres solutions seraient de faire le bon choix technologique, d'améliorer le recyclage des résidus et d'offrir une meilleure formation. Le rôle des organisations de travailleurs est essentiel pour réussir à équilibrer les emplois, les profits, la préservation et l'utilisation durable des forêts.

L'intérêt public et le rôle des gouvernements

On ne peut plus gérer les forêts uniquement pour la seule production de matière ligneuse lorsqu'on réalise son impact sur l'écologie, l'économie et la société. Les exigences de la population se font de plus en plus pressantes pendant que les besoins pour les produits forestiers augmentent mais que les couverts forestiers et la qualité des forêts régressent. L'intérêt public va au-delà des seules préoccupations d'un seul groupe d'intérêt au détriment de l'ensemble des groupes concernés, et il nécessite le maintien de toutes les fonctions environnementales des forêts.

Il y a tout lieu de craindre une polarisation des positions sur la concurrence et la compétitivité de l'industrie forestière. Dans ces circonstances, il

incombe aux gouvernements de tenir compte, de définir, de défendre et d'assurer l'intérêt public.

La Commission préconise la création, par les gouvernements, de mécanismes de consultation, de dialogue et de débat auxquels participeront tous les intérêts privés, auxquels les défavorisés et les politiquement faibles seront représentés et enfin, grâce auxquels on reconnaîtra l'intérêt public à part entière.

Recommandations de la Commission :

- Une entité accessible dont le rôle sera de créer les mécanismes qui permettront la participation du public.
- Une entité représentative dont le rôle sera de faire évoluer et de garantir l'intérêt public.
- Une entité exécutive dont le rôle sera de s'assurer que les résultats issus des processus de participation publique se reflètent dans les règlements, les lois et les politiques ainsi que dans l'aménagement des forêts.
- Une entité administrative dont le rôle sera de réorganiser les administrations publiques pour mettre en place des politiques de participation.

Le rôle de la société civile

Les citoyens sont dorénavant de plus en plus motivés à défendre l'intérêt public. Ils ont maintenant besoin de mécanismes efficaces qui leur permettront une participation plus structurée dans la prise de décision concernant l'aménagement des forêts.

Recommandation de la Commission :

- La création d'une nouvelle forme d'institution appelée FORUM FORÊTS qui pourrait être représentée sur le plan mondial, national et régional. Une telle institution permettra aux citoyens d'exercer leur droit de contrôle sur la gestion des forêts. Elle serait dotée de quatre secteurs satellites : VIGILANCE FORESTIÈRE, L'OMBUDSMAN FORESTIER, LE CONSEIL DE LA GESTION FORESTIÈRE et le MÉRITE FORESTIER. Ces quatre satellites constitueraient des mesures qui permettraient à la société civile de surveiller et de faire connaître l'existence d'actions illégales ou de mauvaise gestion; elles établiront des normes pour l'aménagement des forêts et accorderont des prix d'excellence (pour plus de détails, voir pages 18 et 19).

« Actuellement, seulement 40 entreprises contrôlent près de 115 millions d'hectares des forêts du monde entier. »



De l'avis de la Commission, la participation des collectivités à la prise de décision est essentielle pour le développement durable des forêts. Niger, Afrique.

Une force civile app

« En fin de compte, ce sont nous, les citoyens, qui sommes les gardiens des ressources de la forêt pour les générations actuelles et futures. C'est donc à nous d'être vigilants. »

Les audiences de la Commission ont démontré l'intérêt croissant des citoyens à l'égard d'une gestion publique des forêts. Les citoyens, avec une motivation accrue, cherchent à insuffler un sens des responsabilités morales et une meilleure éthique dans l'aménagement des forêts. La Commission veut profiter de cette intensification de l'intérêt pour les forêts pour demander l'établissement de mesures innovatrices, dont les buts principaux seront d'associer activement les collectivités locales à la prise de décision concernant les forêts et de rappeler aux gouvernements leurs devoirs et leurs responsabilités vis-à-vis de la sécurité de l'intérêt public.

FORUM FORÊTS

La Commission propose donc le concept d'une force civile, FORUM FORÊTS, qui permettrait aux citoyens du monde entier de participer à résoudre la crise forestière à l'échelle locale, nationale et mondiale.

Dans une première étape, la Commission veut créer FORUM FORÊTS INTERNATIONAL qui servira de forum international consultatif sur tous les enjeux forestiers. FORUM FORÊTS INTERNATIONAL sera le lieu de dialogue entre les gouvernements, l'industrie forestière et la société civile, où ils pourront discuter sur un pied d'égalité. FORUM FORÊTS INTERNATIONAL s'assurera aussi que les enjeux forestiers seront à l'ordre du jour des discussions internationales.

Un autre rôle de FORUM FORÊTS INTERNATIONAL sera d'encourager la mise en place d'instances équivalentes sur le plan national et, avec leur collaboration, la poursuite à l'échelle nationale les mêmes buts que les organisations internationales. Sur le plan régional, FORUM FORÊTS offrira aux citoyens la possibilité d'exercer leur droit de surveillance de la gestion de leurs forêts.

FORUM FORÊTS serait divisé en quatre secteurs satellites.

VIGILANCE FORESTIÈRE

Le rôle de la VIGILANCE FORESTIÈRE est d'engager la population dans la surveillance de leur forêt. VIGILANCE FORESTIÈRE compléterait les informations provenant des gouvernements et des systèmes satellites.

VIGILANCE FORESTIÈRE est envisagé comme :

- Un réseau de compilation d'informations, d'analyses et de diffusion.
- Un lien entre les organisations locales, nationales et internationales engagées dans la compilation d'informations sur les forêts et leur diffusion.
- Un mécanisme qui mettra les experts en relation avec les communautés.
- Un véhicule qui fera connaître aux citoyens tout abus du bien public dans l'usage des forêts.
- Un système d'évaluation de la performance des critères et des indicateurs de gestion forestière durable.

VIGILANCE FORESTIÈRE représente tout un défi face aux abus et aux mauvaises pratiques forestières. VIGILANCE FORESTIÈRE permettra aux collectivités d'être également vigilantes quant aux politiques de développement qui ont des impacts sur les forêts.

LE MÉRITE FORESTIER

Le MÉRITE FORESTIER est un mécanisme permettant de reconnaître et de récompenser les collectivités, les entreprises et les pays pour leurs pratiques exemplaires de gestion forestière durable et de conservation.

Le MÉRITE FORESTIER s'appuiera sur les informations qui seront recueillies par les autres secteurs de FORUM FORÊTS ou encore d'autres sources. Le comité international du MÉRITE FORESTIER sera formé de représentants de groupes préoccupés par les enjeux forestiers.

elée FORUM FORÊTS

C'est le comité national qui désignerait les représentants au comité international du MÉRITE FORESTIER.

L'OMBUDSMAN FORESTIER

L'OMBUDSMAN FORESTIER serait une innovation en ce qui concerne les institutions internationales. Le jugement de l'ombudsman ferait autorité sur les pratiques forestières délinquantes. L'OMBUDSMAN FORESTIER s'appuierait sur les informations provenant de FORUM FORÊTS et d'autres sources.

Sur le plan international, l'OMBUDSMAN FORESTIER pourrait choisir l'un des deux modèles suivants : une composante indépendante de l'O.N.U., similaire au Comité pour les droits de l'homme; ou encore, la création d'une ONG internationale dont la fonction serait de préserver les forêts.

- Les décisions de l'OMBUDSMAN FORESTIER seraient non punitives.
- Sa crédibilité reposera sur son impartialité, son indépendance et son objectivité.
- Le financement du travail de l'OMBUDSMAN FORESTIER devra être sans attache et libre de toute influence.
- L'une des fonctions de l'OMBUDSMAN FORESTIER pourrait être la résolution des conflits.

Les tâches de l'OMBUDSMAN FORESTIER seront identiques sur le plan national. Elles pourraient être modelées d'après les fonctions de médiation existantes ailleurs. Ces institutions nationales devraient être guidées et dirigées par des personnes intègres, impartiales et indépendantes. Sur le plan international, l'OMBUDSMAN FORESTIER s'inspirera du travail de ses homologues nationaux.

LE CONSEIL DE LA GESTION FORESTIÈRE

Enfin, la Commission conclut qu'il y a un besoin de coordination dans les initiatives de gestion forestière durable dont les critères et les indicateurs, des normes de certification et d'écoétiquetage.

La Commission propose donc d'instaurer le CONSEIL DE LA GESTION FORESTIÈRE dont les objectifs seront les suivants :

- Encourager la mise en place de systèmes de critères et d'indicateurs et un mécanisme de certification pour la gestion des forêts.
- Développer l'échange d'informations sur les critères et indicateurs existants et sur les mécanismes de certification.
- Promouvoir l'aspect social et participatif de la gestion des forêts dans le cadre des critères et des indicateurs et pour les mécanismes de certification.
- Coordonner et d'harmoniser les règlements du commerce international.
- Établir des normes pour le concept de gestion forestière durable et dans ce but, appuyer les négociations intergouvernementales.

Dans chaque pays, le CONSEIL DE LA GESTION FORESTIÈRE assurera le contrôle du respect des normes de gestion forestière durable sur le plan national. Ces Conseils devront encourager les efforts des acheteurs et des organisations de consommateurs et les aider à augmenter les parts de marché pour les produits respectant les normes de développement durable des forêts.

« Nous devons mettre en place des mécanismes qui permettront aux citoyens de participer de façon plus structurée à l'élaboration des politiques et à l'aménagement des forêts. »



4 Gérer les forêts de façon durable

« La gestion forestière durable doit refléter un virage dans les pratiques forestières et tenir compte des préoccupations environnementales et sociales. »

Jusqu'à maintenant, plusieurs solutions proposées pour régler la crise forestière se rapportaient à la réforme des mécanismes gouvernementaux et à la restructuration des marchés. Mais il faut aussi que le secteur forestier s'adapte plus largement aux besoins de l'intérêt public. Ce chapitre souligne certaines autres règles de conduite que la Commission croit indispensables à la gestion forestière durable, soit une gestion locale, la participation de la population à la prise de décision, l'aménagement du territoire, l'établissement de critères et d'indicateurs de développement durable, la certification et des efforts dans la recherche.

Plusieurs controverses portent sur l'interprétation des différents termes utilisés pour définir la gestion forestière durable. Pour la Commission, la gestion forestière durable doit refléter un virage dans les pratiques forestières et tenir compte des préoccupations environnementales et sociales.

Recommandations de la Commission :

Une stratégie pour la gestion forestière durable doit obligatoirement comprendre les objectifs suivants :

- Pouvoir assurer la pérennité des besoins en bois des produits ligneux et non ligneux des forêts.
- Garantir la conservation du sol et de l'eau.
- Protéger les capacités de récupération et de régénération des forêts.
- Subvenir aux besoins en nourriture et au bien-être des collectivités forestières.
- Offrir un partage plus équitable des ressources forestières.

Gestion locale et participation

La Commission est persuadée que la meilleure façon d'utiliser les ressources de façon durable est de faire participer les collectivités locales à la prise de décision qui concernent l'aménagement des forêts dont elles dépendent. Plusieurs exemples d'aménagement forestier par les collectivités locales ont été couronnés de succès et ont parfaitement démontré qu'on pouvait ainsi intégrer le développement rural durable et la conservation des forêts. L'un des cas les plus

reconnus est la gestion forestière conjointe (Joint Forest Management) en Inde (voir tableau 4.1).

Tout au long de son rapport, la Commission a souligné l'importance de la gestion par les collectivités forestières locales et de leur participation dans la prise de décision comme éléments clés pour le succès de la gestion forestière durable.

Recommandations de la Commission :

- La participation des collectivités locales à tous les niveaux d'études et de mise en œuvre des projets forestiers.
- La mise en place de processus permettant la participation active des collectivités locales à la surveillance et au rendement de gestion des forêts grâce à la VIGILANCE FORESTIÈRE (voir pages 18 et 19).

Tableau 4.1 Aménagement local des forêts en Inde

Parmi les expériences les plus prometteuses d'aménagement forestier dans les savanes ont eu lieu en Inde. Le projet « Joint Forest Management » (JFM) a exercé une influence capitale dans la restauration des terres forestières dégradées de ce pays (Poffenberger et McGean, 1990). JFM est une variante de la gestion communautaire adoptée par une grande majorité de régions en Inde. Les responsabilités et les bénéfices de ces exploitations sont partagés entre les collectivités locales et les administrations forestières gouvernementales. À l'heure actuelle, 16 des 25 provinces de l'Inde se sont engagées à adopter la gestion forestière conjointe pour une superficie qui couvre environ 2 millions d'hectares de forêts. Les méthodes du projet JFM sont de plus en plus reconnues dans le monde. Leur projet, pour renverser les tendances de déforestation et venir en aide aux groupes ruraux désavantagés, est grandement apprécié (Jeffrey, 1997).

L'aménagement du territoire

La clé du succès du développement économique passe par une planification de l'aménagement du territoire, ce qui fournit une bonne assise pour une variété d'activités. Selon les zones forestières, certaines forêts seraient utilisées pour le bois, la fibre ou le combustible. D'autres seraient utilisées pour les produits non ligneux. D'autres encore seraient aménagées pour protéger les ressources hydriques. Un tel scénario n'est possible qu'avec une approche d'aménagement à l'échelle du terroir.

La Commission est arrivée à la conclusion qu'il nous faut aménager bien plus que les forêts. Nous devons instituer un aménagement du territoire et une approche de gestion basée sur une large participation publique, le tout appuyé par des données fiables et des connaissances scientifiques solides.

Recommandations de la Commission :

- Mettre en œuvre l'aménagement intégré et les approches de gestion à l'échelle du terroir pour l'ensemble des territoires.
- Améliorer la mise à jour et la fiabilité des données pour plusieurs biens et services.
- Créer des mécanismes qui permettront aux administrations publiques de surpasser les limites de la planification sectorielle.

Controverses sur les pratiques forestières

Certains enjeux controversés concernant la gestion des forêts font régulièrement la une des journaux. Est-ce que les coupes totales sont une bonne façon d'aménager les forêts? Existe-t-il des endroits où on ne peut planter seulement que certaines essences d'arbres? Devons-nous préserver de grandes superficies forestières au nom de l'environnement? L'à-propos de ces pratiques doit être évalué selon chaque cas. Néanmoins, la Commission pense qu'un bon cadre de travail, basé sur la gestion locale, la participation de la population à la prise de décision, l'aménagement du territoire et le respect des écosystèmes, permettra de décider en toute connaissance de cause de la validité de pratiques comme la coupe totale, la reboisement, le brûlage dirigé ou, encore, les zones à protéger.

Critères, indicateurs et certification de gestion durable

Beaucoup de travail a été consacré à l'élaboration des critères et des indicateurs, ainsi que des mécanismes de certification qui formeront les



règles en matière de gestion forestière durable. De l'avis de la Commission, il sera impossible de répondre universellement à toutes les situations avec une définition unique des critères et des indicateurs. Chacun des outils doit être examiné dans son propre contexte afin d'y inclure les dimensions sociales de la durabilité. La Commission a noté que des processus internationaux — directives de l'Organisation des pays importateurs de bois tropicaux, le protocole de Helsinki, le protocole de Montréal, la proposition de Tarapoto, le processus régional de la FAO —, qui viennent en aide aux pays pour établir des cadres leur permettant d'évaluer leurs progrès en matière de gestion forestière durable, le font à une échelle nationale seulement.

Recommandation de la Commission :

- Que les nations qui détiennent de grandes superficies forestières élaborent des critères et des indicateurs adaptés à leur situation respective.

Peu de pays ont implanté les processus de certification pour les importations de matière ligneuse et pour le bois domestique produit à une échelle nationale. Seulement 20 % des produits forestiers sont régis par les lois du commerce international. Il est donc urgent d'établir des normes de certification pour la production locale de bois.

Recommandation de la Commission :

- Que tous les pays participent aux projets de certification afin de contrôler leurs produits forestiers sur le marché international.

Selon la Commission, il faut harmoniser les critères, les indicateurs et les processus de certification pour tous les produits de bois commercialisés sur le plan international. Ceci permettra aux pays qui adhèrent aux normes de durabilité de garantir la compétitivité de leur

Des coupes totales en damier en Colombie-Britannique, au Canada.

Tableau 4.2. La certification et l'écoétiquetage par les entreprises forestières

Beaucoup consommateurs de produits forestiers en Europe, aux États-Unis et au Japon (totalisant à eux trois 60 % de la consommation mondiale des produits forestiers manufacturés), affirment qu'ils n'achètent que les produits provenant de forêts dont la gestion a été certifiée durable. La certification est peut-être l'instrument non gouvernemental le plus puissant. Plusieurs entreprises qui ont adhéré aux processus de

certification ont adopté des pratiques forestières qui s'apparentent à la gestion forestière durable. Au fur et à mesure que ces processus se répandront, beaucoup d'entreprises forestières non conformes verront se fermer les portes de leurs marchés au profit de celles qui respectent l'environnement. Elles seront forcées de modifier leurs activités pour conquérir ces marchés.

produit. L'une des craintes de la Commission est le risque possible d'abaisser les normes de certification dans le but de manipuler le système et de le rendre plus acceptable.

Recommandations de la Commission :

- L'harmonisation des différents modèles de critères et d'indicateurs de gestion forestière durable et la coordination des processus de certification par le biais du CONSEIL DE LA GESTION FORESTIÈRE.
- L'adoption de processus de certification par un tiers tant pour les produits domestiques que ceux exportés.
- L'écoétiquetage des produits selon les normes par rapport aux systèmes de certification, accompagné de programmes de sensibilisation auprès des consommateurs.

Investissements privés et gestion

Le rôle du secteur privé est primordial dans la gestion forestière durable. Dans la majorité des pays industrialisés qui sont d'importants producteurs forestiers, le secteur privé est le plus grand propriétaire ou gestionnaire des forêts. Le rôle du secteur privé en matière de gestion forestière durable est crucial dans les pays en développement. Le flux des capitaux privés vers ces pays sous forme d'investissements directs et de prêts totalise présentement tout près de 60 % des fonds alloués au développement et croissent d'année en année depuis 1991.

On s'attend à ce que cette tendance à privilégier les investissements privés au détriment du secteur public se poursuive. Ces dernières années, les nations forestières en voie de développement ont vu les investissements privés étrangers augmenter régulièrement. De même, les opérations forestières des multinationales se sont accrues rapidement au cours de la dernière décennie.

Recommandations de la Commission :

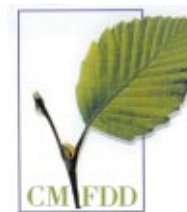
- L'établissement de codes de bonnes pratiques pour les entreprises forestières en accord avec les objectifs de conservation, de durabilité, d'équité et de transparence.
- L'imposition de pénalités pour le non-respect des normes.
- L'adhésion des entreprises forestières à des pratiques comptables acceptables sur le plan éthique et social.
- L'investissement dans la recherche pour une meilleure efficacité de l'industrie forestière.

Développer la recherche et l'information

La Commission était sidérée par l'insuffisance de données sur les forêts, sans parler de définitions incompatibles et de mesures inexactement utilisées par les organismes spécialisés dans la collecte et l'analyse des données forestières.

Recommandations de la Commission :

- L'établissement d'un réseau international de recherche et de formation en gestion forestière durable.
- Le financement de ce réseau par les entreprises, les fondations et les gouvernements.
- Que l'O.N.U. et les autres organisations internationales fournissent un effort accru pour s'assurer de l'exactitude des données compilées et de la cartographie.
- La compilation et une meilleure diffusion de l'information pour une surveillance plus fiable de l'état des forêts.
- Que la population soit mieux informée au sujet des forêts grâce à des programmes d'éducation et de sensibilisation.
- La diffusion régulière d'information concernant les forêts auprès des collectivités locales et des différents utilisateurs.



5 Soutenir les forêts et leur développement

La seule façon de développer les forêts de façon durable sera de les gérer de manière à ne pas altérer leurs fonctions environnementales. Tout notre habitat est en situation précaire et est menacé de déséquilibre. Les forêts mondiales jouent un rôle capital comme cause d'instabilité mais aussi en tant que solution.

Alors que les forêts et leurs fonctions sont menacées, nous continuons à en exiger toujours. En 2050, la population mondiale doublera. Elle passera à 9,5 milliards d'habitants avant même qu'il y ait un espoir de stabilisation. L'augmentation de la population et de la consommation représentent une menace pour les forêts de la planète.

La Commission a cerné trois raisons par lesquelles nos forêts et leurs fonctions sont menacées : premièrement, la compétition pour l'utilisation du sol, surtout la conversion des forêts en terres cultivables; deuxièmement, elles sont mises en péril par la demande mondiale grandissante pour le bois; et troisièmement, les menaces exogènes, les plus apparentes étant les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Les terres cultivables

Au fil des siècles, les forêts ont été transformées massivement en terres agricoles. La compétition est féroce entre le besoin de conserver les forêts en tant qu'habitat et les besoins, tout aussi pressants, d'intensification de la production agricole.

Étant donné qu'il y a peu de chance que la population se stabilise d'ici 2050, il devient impératif de diversifier et d'intensifier la production agricole pour répondre à la demande alimentaire. La solution la moins viable serait de transformer les terres boisées en terres agricoles. D'autant plus que la différence serait insignifiante et n'améliorerait en rien l'approvisionnement en nourriture.

La Commission est d'avis qu'une deuxième « révolution verte » serait salutaire. L'une des leçons apprises lors de la première révolution verte est que les progrès technologiques ne peuvent à eux

seuls résoudre la sécurité alimentaire des pays pauvres. Une agriculture plus efficace n'est pas le gage d'une plus grande équité.

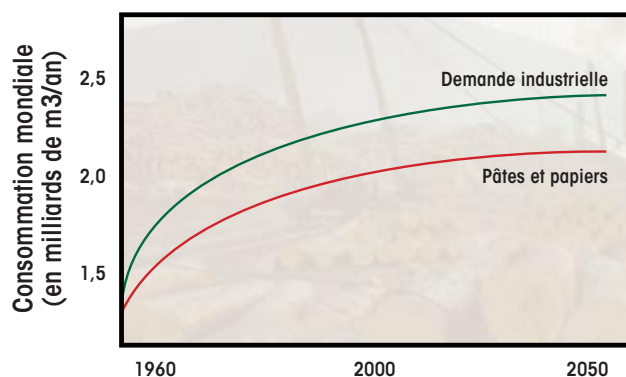
Le défi de cette nouvelle révolution verte est donc de développer des technologies qui en feront la « révolution verte pour les agriculteurs défavorisés ».

Selon la Commission, ceci nécessitera :

- Une percée de productivité des cultures vivrières pour les agriculteurs défavorisés qui souvent cultivent des terres à faible rendement.
- Une production polyvalente incluant la sylviculture, l'élevage de bétail et des cultures agricoles diversifiées.

La demande industrielle

Selon les prévisions les plus récentes, la demande industrielle pour le bois augmentera de 2 à 3 milliards de mètres cubes par an d'ici 2050, comparativement à 1,7 milliard de mètres cubes par an actuellement (voir figure 5.1). En 2050, plus de la moitié de la production de bois sera utilisée par l'industrie des pâtes et papiers.



La seule façon de répondre à cette demande est d'améliorer les technologies d'exploitation et d'utilisation du bois en plus de réduire le gaspillage des ressources forestières et d'augmenter la productivité des arbres et de la forêt. Le recyclage est l'une des solutions qui permet de réduire notablement la demande

Figure 5.1
Accroissement de la demande de bois.
Source : Solberg et al., 1996

industrielle pour le bois. Les consommateurs peuvent contribuer au succès du recyclage en achetant de préférence des produits faits avec des matériaux recyclés.

Le reboisement sur des superficies restreintes pourrait répondre à la demande industrielle croissante pour le bois. Au mieux, le reboisement devrait se faire dans des zones climatiques tropicales où la croissance des arbres est bien plus rapide que dans les forêts tempérées ou boréales.

Ces plantations peuvent contribuer à :

- Préserver les forêts naturelles restantes.
- Accroître le couvert forestier.
- Augmenter le stockage de carbone.
- Créer des emplois et des revenus.

La demande pour le bois de feu

Le bois est une importante source d'énergie pour le secteur industriel et dans les milieux ruraux. Le bois de feu représente 58 % de l'énergie utilisée en Afrique, 15 % en Amérique latine et 11 % en Asie. Dans 40 pays en développement (dont la majorité sont les pays les plus pauvres du monde), le bois de feu totalise 70 % de l'énergie utilisée. On estime que d'ici 2050, la demande annuelle pour le bois de feu passera de 3 à 3,5 milliards de mètres cubes par an. Dans beaucoup de contrées, les régions rurales dépendront encore fortement de cette source d'énergie.

Il existe plusieurs technologies innovatrices orientées sur les besoins énergétiques des régions rurales pauvres : qu'il s'agisse de nouveaux foyers à bois plus efficaces ou, encore, d'énergie éolienne ou solaire. Nous devrions encourager ces initiatives et offrir une plus grande aide financière à la recherche-développement.

En même temps, nous devrions encourager la production de bois sur les fermes et les grandes propriétés terriennes.

Recommandations de la Commission :

- Mettre en place des systèmes agroforestiers qui produisent du bois de feu comme sous-produit.
- Encourager les investisseurs privés à établir des plantations destinées à approvisionner les milieux urbains en bois de feu. Ceci permettra de réduire les pressions sur les forêts naturelles.

Le changement climatique

L'une des plus grandes préoccupations environnementales est le changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre. Les forêts jouent un double rôle. Lorsqu'on coupe ou

brûle des forêts, il se dégage des anhydrides de carbone et du méthane. L'une des propriétés de ces gaz est de retenir la chaleur. La déforestation est la deuxième source des émissions de carbone : elle produit entre 20 % et 25 % des émissions, tout de suite après les combustibles fossiles. Les forêts en croissance agissent comme puits de carbone puisqu'elles absorbent, grâce à la photosynthèse, du gaz carbonique libéré dans l'atmosphère. Les forêts et leurs sols contiennent de deux à trois fois la quantité de carbone contenue dans l'air.

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre est l'une des causes probables du réchauffement de la planète à l'échelle mondiale. Une légère augmentation de la température terrestre peut avoir un impact considérable sur la distribution géographique des forêts et l'état de leur santé. Le réchauffement climatique a un effet catalyseur puisqu'il accélère la mortalité des arbres et la libération du carbone des sols forestiers dans l'atmosphère. Les objectifs établis par la Convention cadre des Nations unies concernant les changements climatiques et le protocole de Kyoto pourraient ne pas être atteints à cause de l'accélération de ce phénomène (Houghton, 1998).

Nous devons immédiatement prendre des mesures pour stabiliser le climat au niveau mondial et arrêter l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La fin de l'appauvrissement des forêts est un élément essentiel pour ralentir les changements climatiques et maintenir une biosphère habitable.

Perte de la biodiversité

On estime que les forêts fournissent un habitat à environ deux tiers des espèces terrestres de notre planète. La diversité biotique des forêts favorise la reproduction naturelle des espèces végétales et animales. Cette banque génétique sert et renforce la production et la résistance des cultures domestiques et commerciales et est utilisée dans les secteurs pharmaceutiques, médicaux et industriels. La diversité végétale assure un éventail suffisant d'espèces d'arbres pour agir comme tampon pour la protection des forêts et de leurs fonctions contre les dommages des ravageurs, des maladies et des désastres climatiques.

Selon des évaluations récentes, le rythme d'extinction des espèces s'est considérablement accéléré, il est actuellement de 100 à 1 000 fois plus rapide qu'il ne devrait l'être normalement. L'extinction actuelle des espèces apparaît au même moment où l'être humain a délibérément réduit la banque génétique pour la sélection et le

« La fin de l'appauvrissement des forêts est un élément essentiel pour ralentir les changements climatiques et maintenir une biosphère habitable. »

croisement génétiques dans le but d'accroître les rendements forestiers et agricoles. Cela fait en sorte que les forêts peuvent difficilement résister aux perturbations naturelles ou aux agressions humaines. En fait, avant même que des espèces ne disparaissent, les fonctions écologiques sont sévèrement perturbées.

Si nous voulons éviter la perte irrémédiable de la biodiversité, nous devons augmenter les superficies des milieux naturels protégés. Évidemment, l'une des priorités les plus importantes est de garder intact ce qui reste de forêts naturelles. La Commission approuve les initiatives de la Banque mondiale et de l'Alliance pour la conservation des forêts pour leur utilisation durable du Fonds mondial de la nature, qui ont comme objectif l'addition de 50 millions d'hectares de nouveaux milieux protégés et la protection plus efficace des 50 millions d'hectares des réserves existantes d'ici 2005. La Commission apprécie ces efforts mais les juge insuffisants.

Recommandations de la Commission :

Les politiques sur les milieux protégés devraient aussi :

- Mettre fin à la disparition des plantes médicinales et de leur habitat naturel.
- Protéger la diversité culturelle et le droit des collectivités locales à gérer et à utiliser leurs forêts.
- Protéger les milieux qui, à cause de leurs produits autres que le bois, assurent à des millions de personnes des moyens d'existence et un milieu de vie.

Mesurer le « capital forêt »

Comment pouvons-nous savoir avec certitude que nos efforts pour endiguer le déclin des forêts produiront un effet probant? Comment surveiller dans le temps ce qu'il adviendra de notre « capital forêt »? Comment arrêter l'épuisement systématique des ressources forestières alors que seuls comptent les profits économiques? Si nous estimons réellement que les forêts sont

indispensables, et si garantir « ... les possibilités pour les générations futures de pourvoir à leurs propres besoins » n'est pas qu'un vœu pieux, il serait utile d'avoir une mesure « comptable » qui évaluerait en temps réel les progrès effectués pour maintenir les forêts et ses ressources. Nous avons besoin d'une mesure qui soit capable de « comptabiliser » les valeurs changeantes du « capital forêt » dans le monde.

Dans les débats intergouvernementaux, l'un des problèmes les plus insolubles est de savoir comment s'y prendre, sachant que les forêts fournissent les mêmes bienfaits environnementaux au monde entier, quels que soient leur emplacement géographique, leur tenure ou leur statut légal. Les actions de chacun des pays qui ont comme effet de dégrader les forêts ou d'offrir de meilleurs services de nature environnementale grâce à leurs forêts, devraient être connues des organisations lors des négociations internationales sur les forêts.

Nous avons besoin de nouveaux mécanismes pour considérer l'ensemble des services que procurent les forêts. La Commission préconise que les économistes, les écologistes, les statisticiens et les autres experts travaillent en collaboration pour établir une évaluation des écosystèmes qui permettra de créer une mesure « comptable » des valeurs forestières pour chaque pays, soit son « capital forêt ». Un indice du capital forêt pourrait alors déterminer la contribution relative d'un pays en ce qui concerne les services environnementaux globaux (voir page 28 sur l'indice du capital forêt).

Recommandations de la Commission :

- Le développement d'un concept appelé « capital forêt ».
- La création et l'utilisation d'un indice du capital forêt.
- La mise en place, si possible, de systèmes financiers basés sur cet indice afin de récompenser les pays pour les services écologiques rendus par les forêts.

« Nous avons besoin de nouveaux mécanismes pour considérer l'ensemble des services mondiaux rendus par les forêts. »

Tableau 5.1 Extinction imminente

Selon les biologistes, l'extinction des espèces est déjà considérable. C'est la crise la plus importante depuis 65 millions d'années. Si cette tendance persiste, un quart des espèces vivantes pourraient disparaître en moins de 50 ans. Si on admet que la terre abrite 10 millions d'espèces

(ce qui est une estimation modeste), cela signifie que chaque jour, au cours des 50 prochaines années, 130 espèces disparaîtront quotidiennement. Dans les pays tropicaux, 15 000 espèces disparaissent par an, soit plus de 40 espèces par jour.



6 Forêts sans frontières

« Les pays riches en ressources forestières doivent reconnaître que leurs responsabilités vont au-delà de leurs frontières. »

Étant donné l'importance mondiale des forêts, tous les pays qui en possèdent doivent accepter qu'ils ont une responsabilité en tant que gardien des ressources forestières qui sont vitales pour l'humanité, sans égard aux frontières. Selon la Commission, ce concept est au cœur de la dimension internationale du développement durable des forêts dans le monde.

La Commission est persuadée qu'il faut modifier la façon dont sont effectués les investissements multinationaux et les lois qui régissent le commerce international des produits forestiers. La Commission est convaincue du besoin de discussions intergouvernementales sur les questions forestières et de la création d'une convention sur les forêts. Les discussions actuelles se poursuivent, mais n'atteignent pas les résultats escomptés. La Commission convie les pays qui, ensemble, produisent ou consomment la majorité des ressources forestières mondiales, à constituer un Conseil de sécurité des forêts.

Les investissements multinationaux

Ces dernières années, les investissements privés ont prévalu sur ceux du secteur public (Chandrasekharan, 1996). Les multinationales sont bien accueillies dans les pays en développement, leurs capitaux étant vitaux pour assurer leur développement. Parallèlement, les réglementations nationales imposées aux multinationales faiblissent devant la mondialisation des marchés. Ce relâchement arrive à un moment où les gouvernements pourraient devoir imposer des

restrictions à l'exploitation forestière dans leur intérêt à développer leur « capital forêt ».

Le commerce international des produits forestiers

Deux conditions doivent être remplies pour que tous bénéficient du commerce international des produits forestiers : la durabilité des écosystèmes et des relations commerciales équitables. Aucune de ces deux conditions n'est respectée à l'heure actuelle. De 20 % à 25 % de la production forestière est commercialisée sur le plan international. Quelques pays industrialisés contrôlent 90 % de ce marché.

Recommandations de la Commission :

- Dans le cadre des discussions intergouvernementales, que des solutions soient trouvées pour augmenter la part des pays en développement dans le commerce international des produits forestiers.
- Que l'on fournisse aux pays en développement une aide financière et technique afin qu'ils bénéficient des cycles de croissance plus courts des arbres et des salaires qui sont moins élevés dans ces pays, afin d'augmenter leur part de marché pour le bois et la matière ligneuse, ce qui permettra de réduire les pressions sur les forêts naturelles.

La libéralisation des marchés pourrait offrir un nouvel élan à la croissance économique. Néanmoins, son effet serait contre-productif si la

Recommandations de la Commission :

- Que les pays demandent aux multinationales qu'elles adoptent et respectent un code de déontologie forestière.
- Que les questions relatives aux activités des multinationales soient discutées au niveau intergouvernemental. La coordination et la solidarité consolideraient la position des gouvernements qui manquent de force dans les négociations avec les multinationales.
- Que la société civile joue un rôle actif dans la

surveillance et le suivi du rendement des multinationales. Les différentes instances comme FORUM FORÊTS, et tout spécialement VIGILANCE FORESTIÈRE et l'OMBUDSMAN FORESTIER pourraient aider la société civile dans ses efforts.

- Que les gouvernements créent un cadre légal de travail dans lequel les multinationales pourront œuvrer en poursuivant des objectifs de durabilité.

croissance économique à court terme se faisait aux dépens de la durabilité. L'organisation internationale responsable de veiller à la durabilité dans les accords commerciaux est l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Recommandations de la Commission :

- Que l'OMC indique clairement que l'aménagement durable des forêts est le minimum acceptable en matière d'accords commerciaux.
- Que les pays puissent compter sur le support de l'OMC si des accords commerciaux entraînent des impacts négatifs sur les forêts.
- Dans la gestion de conflits, l'OMC devrait soigneusement considérer les impacts socio-environnementaux du libre échange dans le secteur des produits forestiers.
- Que ce soit un accord « commercial et environnemental » ou « commercial et de développement durable », les pays devraient toujours avoir un recours pour protéger leur « capital forêt » (IIDD, 1996).

Discussions intergouvernementales sur les forêts

Les forêts fournissent des services environnementaux au monde entier. Les pays en développement estiment qu'ils doivent recevoir une compensation pour les services écologiques que leur couvert forestier procure. Cependant, l'engagement de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement de financer la phase de transition vers un développement durable n'a toujours pas été honoré. L'aide internationale continue à diminuer. Ces sujets sont toujours prioritaires au sein du Comité international des Nations unies sur les forêts et de l'organisation qui lui a succédé, le Forum intergouvernemental sur les forêts.

Malgré cette impasse, la Commission pense que les réalités fondamentales suivantes sont ignorées lors des discussions intergouvernementales sur les forêts :

- Les coûts associés à la conservation des forêts sont en réalité des investissements pour l'environnement et le développement durable.
- L'avenir des plus démunis du monde repose sur un équilibre environnemental.
- Les discussions intergouvernementales doivent se concentrer sur les responsabilités communes de chacun afin d'assurer l'équilibre de l'environnement.

- Pour parvenir à l'équité, il faut que tous les pays mettent en commun leurs ressources pour que soit possible le développement durable et pour assurer l'équilibre environnemental.
- L'importance de la crise forestière requiert une attention immédiate et concertée.

Le problème des discussions intergouvernementales, c'est qu'on délibère sur trop de sujets dans un forum trop large. Lorsque tout est prioritaire, rien ne devient une priorité. Les discussions doivent évidemment se poursuivre mais en se concentrant sur les questions prioritaires et critiques pour l'équilibre de l'environnement et l'élimination de la pauvreté.

Un accord sur les forêts

La Commission encourage l'utilisation de lois internationales pour défendre les objectifs sociétaux, et de tout autre moyen ou outil légal desservant la durabilité des forêts. Selon la Commission, pour être efficace, un accord doit s'engager à aborder la crise forestière en traitant les questions fondamentales avec diligence et responsabilité.

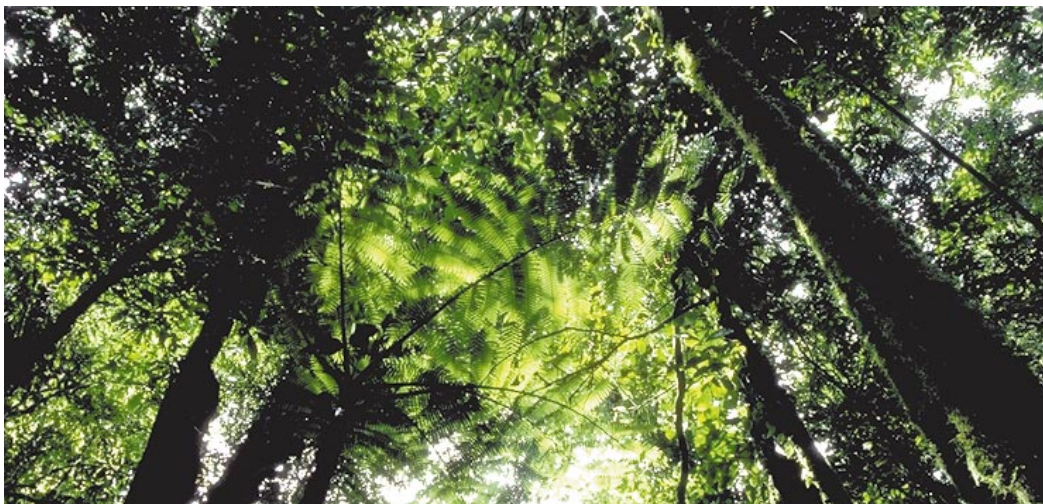
Toutefois, la Commission croit :

- Qu'il y a peu de chance qu'existe un tel accord forestier en raison du manque de volonté politique.
- Que des accords légaux, à caractère obligatoire, ne garantissent pas pour autant leur respect.
- Qu'il existe plusieurs conventions internationales qui ne sont pas encore mises en œuvre. Leur ratification pourrait largement contribuer à réaliser l'objectif des forêts durables.

La Commission conseille vivement aux gouvernements :

- De poursuivre les discussions sur un accord forestier, mais devant l'ampleur de la crise forestière mondiale, de conclure rapidement les délibérations intergouvernementales actuelles.
- De tenir compte des propositions de la Commission sur le rôle d'une convention forestière mondiale.
- De s'engager politiquement, au sein d'une convention ou non, à agir promptement quant aux questions soulevées dans le rapport final de la Commission.
- De se servir des accords régionaux et multilatéraux déjà existants pour aider à régler la crise forestière.

« Le problème des discussions intergouvernementales, c'est qu'on délibère sur trop de sujets dans un forum trop large. »



Les forêts sont bien plus que des arbres : comment « mesurer » leur vraie valeur

La Commission recommande un indice du capital forêt.

Les forêts jouent un rôle capital sur le plan environnemental. Pour mieux gérer ces ressources au profit du bien public, la société a besoin d'indicateurs sur l'état global des forêts afin de mesurer leurs valeurs socio-économiques et écologiques.

L'indice du capital forêt (ICF) pourrait être un outil pour une politique forestière internationale. L'ICF défendrait les intérêts de la société pour une meilleure équité entre les générations présentes et à venir.

L'ICF pourrait :

- Permettre d'évaluer les progrès de l'aménagement durable du capital forestier pour chaque pays.
- Servir de repère pour déterminer si le « capital forêt » des pays s'améliore ou, au contraire, se détériore.
- Faciliter la mise en place d'un cadre de travail de portée mondiale pour l'évaluation des services rendus par les écosystèmes forestiers.
- Établir des mécanismes pour indemniser les pays de leurs services écologiques.

L'ICF fournirait un indicateur numérique identique mesurant le capital actuel des forêts de chaque pays. Une gamme d'indicateurs pourrait être utilisée pour qualifier l'état des forêts : la superficie, la biomasse, la productivité primaire nette, la diversité et la richesse des espèces, les classes d'âge des arbres, l'indice de surface foliaire, la fertilité du sol, le contenu en matière organique du sol et la santé des peuplements forestiers. L'examen périodique de ces divers indicateurs permettrait de comparer le déclin des forêts à l'échelle internationale plus sûrement que la seule mesure du déboisement.

Un tel système incluant tous les critères écologiques et les mesurant de façon appropriée, simplifierait la comparaison des progrès des pays dans chaque catégorie. Ce système rendrait enfin possible l'attribution d'une valeur monétaire aux services rendus par les forêts du monde entier et pourrait être utilisé par les comités internationaux où se discutent les façons de compenser financièrement les pays forestiers qui permettent l'existence de ces services.

***La situation actuelle.** La Commission, en partenariat avec les institutions qui partagent son opinion, poursuit activement le développement du concept de l'ICF. Pour plus d'information, visitez le site Internet : <http://iisd.ca/wcfsd>. Tous les organismes et les personnes intéressés sont invités à se joindre à la Commission dans cet effort.*

L'absence des dirigeants politiques

La Commission propose l'établissement d'un Conseil de sécurité des forêts (CSF).

Certains pays, en vertu de l'importance de leurs ressources forestières, de leur production, de la commercialisation de produits forestiers ainsi que de leur consommation, devraient avoir l'extraordinaire devoir de prendre soin des forêts mondiales et devraient aussi assurer un leadership international dans la recherche de solutions durables. La Commission propose à ces pays de s'instituer en Conseil de sécurité des forêts (CSF).

Le CSF serait un complément aux procédures intergouvernementales. S'entendre sur des solutions a toujours été difficile en raison, principalement, de l'ampleur du forum lors des débats. Pour surmonter ce problème, le CSF serait composé de plus petits groupes de pays qui se concentreraient sur des situations spécifiques. Ce serait donc à leur avantage de trouver des solutions rapides et efficaces.

Choisir le CSF

Le CSF choisirait à sa tête les pays qui, par l'importance de leurs forêts, sont indispensables pour enrayer la dégradation des forêts. D'autres considérations pourraient être les suivantes :

- Engager les pays d'après l'étendue de leur superficie forestière (voir les figures 6.1 et 6.2).
- Garantir que tous les types de forêts soient représentés.
- Veiller à ce que toutes les régions soient présentes.

En fonction de ces considérations, la Commission a cerné un groupe préliminaire de 25 pays. Ces pays, qui ont déjà accepté de faire partie du CSF, devront développer les critères de sélection pour les autres membres.

- **Asie et Océanie** : Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Japon, Australie
- **Europe et Communauté des pays indépendants** : Finlande, France, Allemagne, Suède, Fédération de Russie.
- **Amérique du Nord** : Canada, Mexique, États-Unis
- **Afrique** : République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Nigéria.
- **Amérique latine et Caraïbes** : Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela

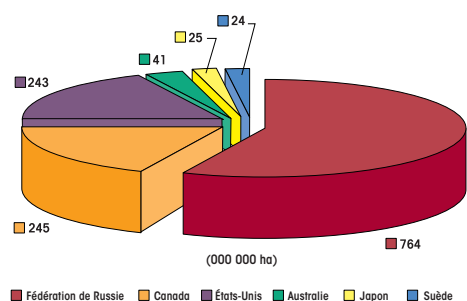


Figure 6.1
Pays possédant le plus de forêts en zones tempérées et boréales. Source FAO, 1997

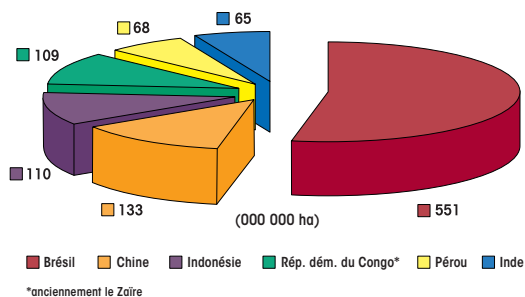


Figure 6.2
Pays possédant le plus de forêts en zones tropicales. Source FAO, 1997



Sherman Hines, Masterfile

Conclusion

L'avenir des forêts est entre nos mains

Ce rapport sommaire met en relief les propositions les plus importantes du rapport final de la Commission. Les recommandations de la Commission exigent bien plus que des ajustements techniques, elles réclament des changements fondamentaux d'une portée considérable sur les pratiques de foresterie. La Commission l'a dit et répété : les racines de la crise sont profondes avec de nombreuses ramifications. De ce fait, les solutions n'incombent pas uniquement au secteur forestier.

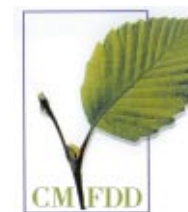
Régler les problèmes de la dégradation à la source exigera de la patience, beaucoup d'engagement et un leadership éclairé. On doit se montrer innovateur si on veut empêcher la crise forestière de s'intensifier. La Commission s'est efforcée de trouver de nouvelles solutions.

À la suite des audiences publiques tenues sur cinq continents, la Commission conclut qu'il faut non seulement encourager et soutenir les initiatives en cours, mais aussi trouver de nouvelles solutions pour ralentir la dégradation des forêts et enfin, renverser cette tendance, si on veut empêcher l'aggravation de la crise forestière.

Quant aux personnes engagées dans la planification, l'analyse des lois et des réglementations, l'administration ou, encore, dans les processus politiques, la Commission leur rappelle l'urgence de la crise. Il est indispensable que tous participent à maintenir les acquis et à intensifier les efforts pour trouver des solutions plus efficaces. Pour les utilisateurs de bois et de papier, réduisez votre consommation! Pour les personnes qui dépendent de la forêt pour leur subsistance ou leurs loisirs, répandez le message, alertez les gens autour de vous de ce que nous risquons de perdre et quel impact cela aurait sur nos vies! L'avenir des forêts est entre nos mains, nous avons tous notre mot à dire. Nous avons encore le choix.

L'abattage d'arbres matures dans la forêt pluviale tempérée de la Colombie-Britannique, au Canada.

Bibliographie



- Carrere, R., et L. Lohmann.** 1996. *Pulping the South*. Londres, R.-U., Zed Books
- Chandrasekharan, C.** 1996. « Status of financing for sustainable forestry management programmes. » Rapport de l'atelier de travail sur les mécanismes financiers et les sources financières pour une foresterie durable. Pretoria, Afrique du Sud, juin 1996. New York : PNUD.
- Houghton, R. A.** 1998. « Forest and the Warming of the Earth », *Forests in a Full World*. G. M. Woodwell, ed. Rapport du comité scientifique, de la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable (premier jet).
- CIRAF** (Centre pour la recherche agroforestière), 1998. *More People, More Trees: The Future of Trees is on the Farm in Africa*. Par Pedro A. Sanchez, Anthony J. Simons, F. M. Place, Markus G. Walsh, Fiona J. C. Chandler, Cheryl A. Palm, Paul K. Konuche et Roeland Kindt, Nairobi, octobre 1998 : CIRAF
- IIDD** (Institut international du développement durable), 1996. *The World Trade Organization and sustainable development : An independent assessment*. Winnipeg, Canada : IIDD
- UICN** (Union internationale pour la conservation de la nature), 1996. *1996, IUCN red list of threatened animals*. Gland, Suisse : UICN
- UICN** (Union internationale pour la conservation de la nature), 1997. *1996, IUCN red list of threatened plants*. Gland, Suisse : UICN
- Jeffrey, R.**, 1997. *Organizing Sustainability: NGOs and Joint Forest Management Agreements in India*. Edinbourg, Centre d'études pour le sud de l'Asie, University of Edinburg.
- Poffenberger, M and B. McGean (eds.)**, 1994. *Policy Dialogue on Natural Forest Regeneration and Community Management*. Research Network Report No. (avril). Honolulu : Asia Sustainable Forest Management Network.
- Solberg, B., D. Brooks, H. Pajuoja, T. J. Peck, et P. A. Wardle**, 1996. *Long-term trends and prospects in world supply and demand for wood and implications for sustainable forest management*. Joensuu, Finlande : Institut européen sur les forêts et Institut norvégien de la recherche forestière.





Glossaire

agroforesterie. Forme d'utilisation du territoire où la forêt est utilisée à des fins agricoles (récoltes ou élevage de bétail).

aménagement du territoire. Aménagement d'une région ou d'une partie d'une région qui intègre un éventail de valeurs humaines, culturelles et historiques en relation avec les rôles écologiques, sociaux ou économiques du territoire.

biodiversité (diversité biologique). Variété de la vie sur terre à trois niveaux différents : les écosystèmes (diversité des écosystèmes), les espèces animales et végétales (diversité des espèces) et la variété dans les espèces (diversité des ressources génétiques).

capital forestier. Mesure pondérée de l'intégrité des ressources forestières dans une région spécifique (ou un pays), tenant compte de la superficie et de la valeur moyenne établie. Les forêts naturelles pourraient être considérées comme ayant plus de valeur intrinsèque que d'autres types de forêts. Leurs mesures comptables seraient donc plus élevées que celles des forêts modifiées, fragmentées ou reboisées.

certification. Processus d'évaluation ou de vérification, par une tierce partie indépendante, des pratiques de gestion des forêts par les propriétaires et gestionnaires forestiers dont

l'occupation principale est la production du bois. L'évaluation se conforme habituellement aux normes largement acceptées de l'aménagement durable des forêts. Certains processus se concentrent sur la certification des produits tandis que d'autres se concentrent sur les systèmes de gestion forestière.

changement climatique. Modification d'une quantité mesurée (par exemple, les précipitations, la température, le rayonnement, le vent et l'enneigement) à l'intérieur du système climatique qui s'éloigne de façon significative des conditions moyennes précédentes et qui dure, apportant des modifications à peu près correspondantes aux écosystèmes et à l'activité socio-économique. Phénomène associé à l'émission de gaz à effet de serre provoqués par la combustion fossile et le déboisement qui contribuent aux changements climatiques.

concession. Bail ou contrat permettant d'exploiter une forêt pour la production de bois. Des concessions peuvent souvent prendre la forme d'accords octroyant des droits pour l'exploitation d'un secteur prédéterminé de forêt publique pour la production industrielle de bois.

Convention cadre sur les changements climatiques. Accord signé par 154 pays au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, permettant de suivre et de contrôler les changements climatiques mondiaux.

crédits sur le capital forestier. Étant donné que les forêts fournissent des services écologiques au niveau mondial, le concept du capital forestier pourrait former la base d'un marché universel de crédits en échange des services mondiaux rendus par les forêts. Le système de crédits pour le capital forestier pourrait s'établir, ou être complété, sur les expériences déjà amorcées sur le marché mondial pour l'échange des droits d'émissions de carbone.

critères et indicateurs. Les critères sont des règlements, des normes, des conditions ou des pratiques considérés comme « bons » ou « idéaux ». Les indicateurs servent à établir les mesures nécessaires pour mesurer le succès ou

Au Brésil, des fermiers possédant de petits lopins de terre demandent du secours après avoir perdu toute leur culture en raison d'inondations suite au déboisement très intensif.



Pierre St-Jacques, ACIDI



D'énormes troncs d'arbres matures en Côte-d'Ivoire. Trop souvent, la Commission a constaté que les gouvernements vendent des droits de coupe de bois de première qualité à une fraction de leur valeur réelle.

l'échec d'un programme. Les meilleurs indicateurs sont des variables qui résument, quantifient, mesurent et transmettent des informations pertinentes.

déclin des forêts. Terme général qui comprend le déboisement (la conversion des forêts en d'autres usages) et la dégradation des forêts (la détérioration de leur santé et de leur qualité).

développement durable. Gestion de l'utilisation, de l'exploitation et de la protection des ressources naturelles répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ceci sous-entend que les valeurs économiques traditionnelles sont intégrées aux considérations environnementales et sociales plus souvent qu'autrement ignorées.

économie. Terme qui implique souvent la notion de profit mais qui comprend des considérations plus larges sur la demande et l'approvisionnement de ressources rares, qu'elles aient une valeur marchande ou non.

Forum intergouvernemental sur les forêts, (IFF Intergovernmental Forum on Forests). La dix-neuvième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en juin 1997 a décidé de poursuivre le dialogue sur les politiques intergouvernementales amorcées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts par la création d'un IFF *ad hoc* sous l'égide de la Commission des Nations unies pour le développement durable (UNCSD). Lors de leur première réunion en octobre 1997 à New York, le IFF a décidé de se rencontrer quatre fois avant février ou mars de l'an 2000.

foresterie communautaire (ou gestion communautaire de la forêt). S'utilise comme un terme générique. Le dénominateur commun

de la foresterie communautaire est l'importance accordée au rôle des collectivités locales (qui sont habituellement dépendantes des forêts) dans la gestion des forêts avoisinantes et le partage des bénéfices de ses ressources. Un des objectifs serait de promouvoir des relations productives entre les collectivités, les agences gouvernementales et les ONG.

forêt naturelle. Forêt qui a évolué et s'est renouvelée naturellement grâce aux processus écologiques plutôt que par l'intervention humaine.

gaz à effet de serre. Gaz qui s'accumulent dans l'atmosphère terrestre et retiennent la chaleur. Certains gaz sont d'origine naturelle tandis que d'autres sont créés par les humains, lesquels contribuent à l'amincissement de la couche d'ozone en plus de concourir à l'effet de serre.

gestion forestière basée sur l'écosystème. Un système de gestion forestière axé sur la conservation ou l'amélioration de l'intégrité de l'écosystème en essayant de respecter les processus écologiques.

gestion forestière durable. Processus plutôt que système recommandé de gestion. Les facteurs peuvent comprendre des méthodes de prise de décision participatives et équitables pour préserver les fonctions forestières et l'écosystème tout en répondant aux besoins économiques, sociaux et culturels.

gestion participative des forêts. Gestion des forêts qui sous-entend un processus de participation générale de la population à la prise de décision.

gouvernement (autorités). Structures légales et institutions dans lesquelles les décisions sont prises dans une société.

**Groupe intergouvernemental sur les forêts,
(IPF Intergovernmental Panel on Forests).**

Entité *ad hoc* qui a été établie en 1995 par la Commission des Nations Unies pour le développement durable (UNCSD) afin de promouvoir un accord sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts. Sa quatrième et dernière session a eu lieu en février 1997.

intérêts privés. Intérêts d'individus, de propriétaires, de collectivités, de sociétés et d'autres groupes intéressés.

intérêt public. Intérêt général et à long terme d'une société dans son ensemble, qui surpasse et est prioritaire aux demandes particulières d'individus et de groupes de pression.

produits non ligneux. Plantes médicinales, résines, champignons, rotin, faune et tout autre produit non ligneux que produisent les forêts.

protocole de Kyoto. Accord conclu à Kyoto au Japon en 1997 par 159 pays, qui a établi des

objectifs juridiquement contraignants pour réduire les niveaux d'émissions de 6 gaz à effet de serre d'une moyenne de 5 % par rapport aux niveaux de 1990, pour les pays industrialisés de 2008 à 2012.

puits de carbone. Zone où la consommation de carbone par les organismes vivants dépasse le taux de libération de carbone, de sorte que cet élément est activement stocké dans des formes organiques ou inorganiques.

stockage de carbone. Enlèvement du carbone de l'atmosphère par les plantes vertes par le procédé de la photosynthèse, où le gaz carbonique se combine à l'eau pour former des chaînes de carbone qui peuvent être emmagasinées dans les tissus des plantes.

services écologiques mondiaux. Rôle que les forêts jouent pour la régulation du climat mondial, des flux hydrologique et énergétique et toute autre fonction biophysique fondamentale.

Forêt mature au Cameroun. Le besoin d'un plus grand support pour la recherche en foresterie est nécessaire.



Roger LeMoyné, ACIDI

Remerciements



Immédiatement après le Sommet de la Terre en 1992, Ola Ullsten, ancien Premier Ministre de Suède et Emil Salim, ancien ministre de la Population et de l'Environnement en Indonésie, avec l'accord de la Woods Hole Research Center, ont convoqué une série de réunions de chefs d'États mondiaux pour tenter de trouver une solution concernant la polarisation Nord-Sud des positions sur les questions forestières. En 1994, à la demande du Conseil InterActions des Anciens Chefs d'États et de Gouvernements, présidé par l'ancien chancelier Helmut Schmidt d'Allemagne, Ola Ullsten et Emil Salim ont répondu à l'appel de divers groupes à travers le monde concernés par l'état des forêts et ont créé la Commission mondiale pour la forêt et le développement durable (CMFDD).

Son mandat était d'éveiller la conscience de la population au double rôle mondial des forêts de préserver l'environnement et de contribuer à l'essor économique; de combler le fossé entre le Nord et le Sud; et aussi, d'ouvrir le consensus des pays autour de la collecte de données, les sciences et les aspects politiques de la conservation et de l'aménagement des forêts. Messieurs Emil Salim et Ola Ullsten ont été invités à co-présider cette Commission. Vingt-trois personnes sont venues se joindre à la Commission à titre de membres en apportant leur expertise personnelle. La Commission a agi en tant qu'instance indépendante.

Les audiences publiques ont été tenues à Jakarta en Indonésie, à Winnipeg au Canada, à San José

au Costa Rica, à Yaoundé au Cameroun et à Saint-Petersbourg dans la Fédération de Russie. En plus des sessions à huis clos, des audiences ont été tenues en Suisse, aux Pays-Bas et dans les îles de Trinité-et-Tobago.

La Commission tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont collaboré à la réussite de ses projets, soit en jouant le rôle d'organisateur dans les différentes villes, soit en soumettant des rapports techniques ou, encore, comme personnes-ressources pendant ses audiences. Elle tient aussi à réitérer sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont partagé leurs expériences et connaissances et qui ont contribué au parachèvement du mandat de la Commission. Cette gratitude s'étend également aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux sources privées qui, grâce à leurs généreuses contributions financières, lui ont permis d'achever son travail.

L'apport infatigable et dédié de son équipe a été l'élément clé de la réussite des travaux de la Commission. Nous tenons à remercier en particulier le D^r John Spears, secrétaire général de la Commission, pour ses qualités de dirigeant pendant la durée du mandat de la Commission, Angela Cropper, membre de la Commission, qui a eu la lourde tâche de rédiger ce rapport dans sa forme actuelle. Pour ce faire, elle a été aidée par M. Karl Hansen et D^r Ajit Krishnaswamy, coordonnateur du secrétariat de la Commission à l'Institut international du développement durable (IIDD).



Membres de la Commission

Co-présidents

Ola Ullsten
Emil Salim

Suède
Indonésie

Membres

Emeka Anyaoku
Charles Caccia
Kamla Chowdhry
Angela Cropper
Christine Debrah
B. C. Y. Freezailah
José Goldemberg
Wakako Hironaka
Yolanda Kakabadse
S. Wandira Kazibwe
Li Lukang
Hemmo Muntingh
David Pearce
Manuel Rodriguez
Kazimierz Rykowski
Jorge Miles da Silva
José Sarukhan Kermez
M. S. Swaminathan
Margaret Taylor
Mustafa Terrab
Klaus Töpfer
Nikolay N. Vorontsov
George M. Woodwell
Jong-Tack Yoo

Nigeria
Canada
Inde
Trinité-et-Tobago
Ghana
Malaisie
Brésil
Japon
Équateur
Ouganda
République de Chine
Pays-Bas
Royaume-Uni
Colombie
Pologne
Brésil
Mexique
Inde
Papouasie—Nouvelle-Guinée
Royaume du Maroc
Allemagne
Fédération de Russie
États-Unis
République de Corée

Secrétaire général

John Spears

Présidente du comité d'édition et rédactrice en chef du rapport complet

Angela Cropper

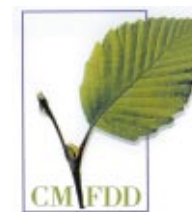
Président du conseil scientifique

George M. Woodwell

Rechercheur et coordonnateur du suivi des recommandations

Ajit Krishnaswamy

Invitation



Avec l'appui de l'Institut international du développement durable (IIDD), situé à Winnipeg au Canada, la Commission travaillera au suivi de ses recommandations jusqu'à la fin 1999 et au-delà, selon les fonds disponibles.

La Commission invite les institutions de recherche, les organisations non gouvernementales,

les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les entreprises et les citoyens à rejoindre le rang de ceux qui répandent déjà le message de la Commission en appuyant ses recommandations et ses propositions de changement de politiques.



Nos FORÊTS

NOTRE AVENIR

L'appauvrissement des forêts mondiales par la coupe et le feu s'effectue à un tel rythme que si nous ne réagissons pas dès maintenant, les forêts risquent, à courte échéance, de ne pouvoir remplir leur rôle essentiel de maintenir notre planète comme milieu de vie. Déjà, le déclin de nos forêts contribue à l'extinction de la flore et de la faune, à la recrudescence des inondations et aux changements climatiques. Dans plusieurs parties du monde, ce déclin s'ajoute à la misère sociale et économique des populations.

La Commission mondiale pour les forêts et le développement durable, à la suite des audiences publiques tenues sur cinq continents, et après avoir entendu tous ceux qui dépendent des forêts comme moyen d'existence, précise : « Nous devons de toute urgence opter pour une solution qui respecte les valeurs écologiques des forêts tout en reconnaissant leur rôle dans le développement social et économique. »

Les recommandations clé du rapport comprennent :

- L'étendue mondiale de la crise forestière nécessite un leadership résolu et des actions décisives.
- Les gouvernements doivent veiller à ce que l'intérêt public prédomine sur les intérêts privés.
- Des prix et des politiques reflétant l'ensemble des bienfaits rendus par les forêts sont nécessaires pour empêcher le gaspillage et changer nos habitudes de consommation.
- La protection des forêts naturelles résiduelles nécessite des programmes de reboisement et l'exploitation des forêts secondaires pour assurer la demande future en produits du bois.
- La participation des collectivités à la prise de décision est essentielle à la gestion durable des forêts.

Le rapport *Nos forêts... Notre avenir*, solidement documenté, est le fruit du travail d'un groupe de personnes de renom, provenant de 24 pays différents et des quatre coins du monde, et possédant des connaissances en politique, réglementation, sciences et foresterie. Grâce à son indépendance et sa représentativité internationale, la Commission a pu aborder les enjeux forestiers mondiaux les plus significatifs avec une perspective innovatrice et unique.

Rapport Sommaire

Commission mondiale pour les forêts et le développement durable (CMFDD)
a/s Institut international du développement durable (IIDD)
161, avenue Portage Est, 6^e étage
Winnipeg (Manitoba) Canada R3B 0Y4